

l'Autruche ou la Sorcière

En mettant un drapeau tricolore à leur fenêtre ou sur leur profil Facebook, beaucoup de gens ont voulu exprimer leur solidarité avec les victimes des attaques du 13 novembre et leur rejet de la violence armée. Mais pourquoi un drapeau de la France ? Pourquoi pas l'Europe ou la Savoie, pourquoi pas le drapeau de la paix, des gerbes de fleurs ou des colombes en papier ?

Malheureusement, au-delà des victimes, le drapeau tricolore est aussi et surtout une marque de solidarité et d'appartenance à un pays. Brandir ses couleurs, c'est d'abord affirmer que c'est la France qu'on attaque et que la France c'est nous.

C'est ouvrir une autoroute pour le gouvernement, en qui nous remettons ainsi le pouvoir de « nous » défendre contre les « terroristes ».

Parce que nous avons peur, nous nous réfugions derrière le drapeau. Mais peur de quoi, de qui ? Qui sont les « terroristes », qui sont les méchants ? Et qui sommes-« nous » ? À *Polenta!*, ça nous fait un peu peur, justement, de laisser le gouvernement répondre à ces questions. Il n'y a pas tant de place que ça derrière un drapeau et on s'y sent vite à l'étroit, un coup de vent, un petit coup de pouce et on se retrouve sur la couture !

« [Leur] stupidité n'est pas moins singulière : elles s'imaginent, avec un corps si grand, que lorsqu'elles ont caché leur tête dans les broussailles on ne les voit plus. »

Pline l'Ancien, *De l'autruche*, in *Histoire Naturelle*, Livre X, 1^{er} siècle de l'ère chrétienne.

D'ailleurs, sur la couture, il y a déjà pas mal de monde, et pas vraiment des profils de meurtriers fêlés. Pas mal de gens qu'on croise tous les jours, au bistrot du coin, à la boulangerie, à la patinoire, au lycée... Ce sont les autres, les sorcières modernes. Et aujourd'hui, sous le régime exceptionnel de l'état d'urgence, on ne s'encombre plus du pouvoir judiciaire pour y faire le tri. On assigne à résidence au seul motif de la prédiction d'un comportement de nature à troubler l'ordre public, et on envoie en prison si l'assignation n'est pas respectée. On perquisitionne des domiciles, de jour et de nuit, on y note tout, on photographie, on copie les données des ordinateurs et des téléphones et on les conserve, même si celles-ci ne révèlent pas d'infraction, au cas où... Rassurons-nous, cela se passe dans tout le pays, en Savoie, et jusque dans les pages de ce journal.

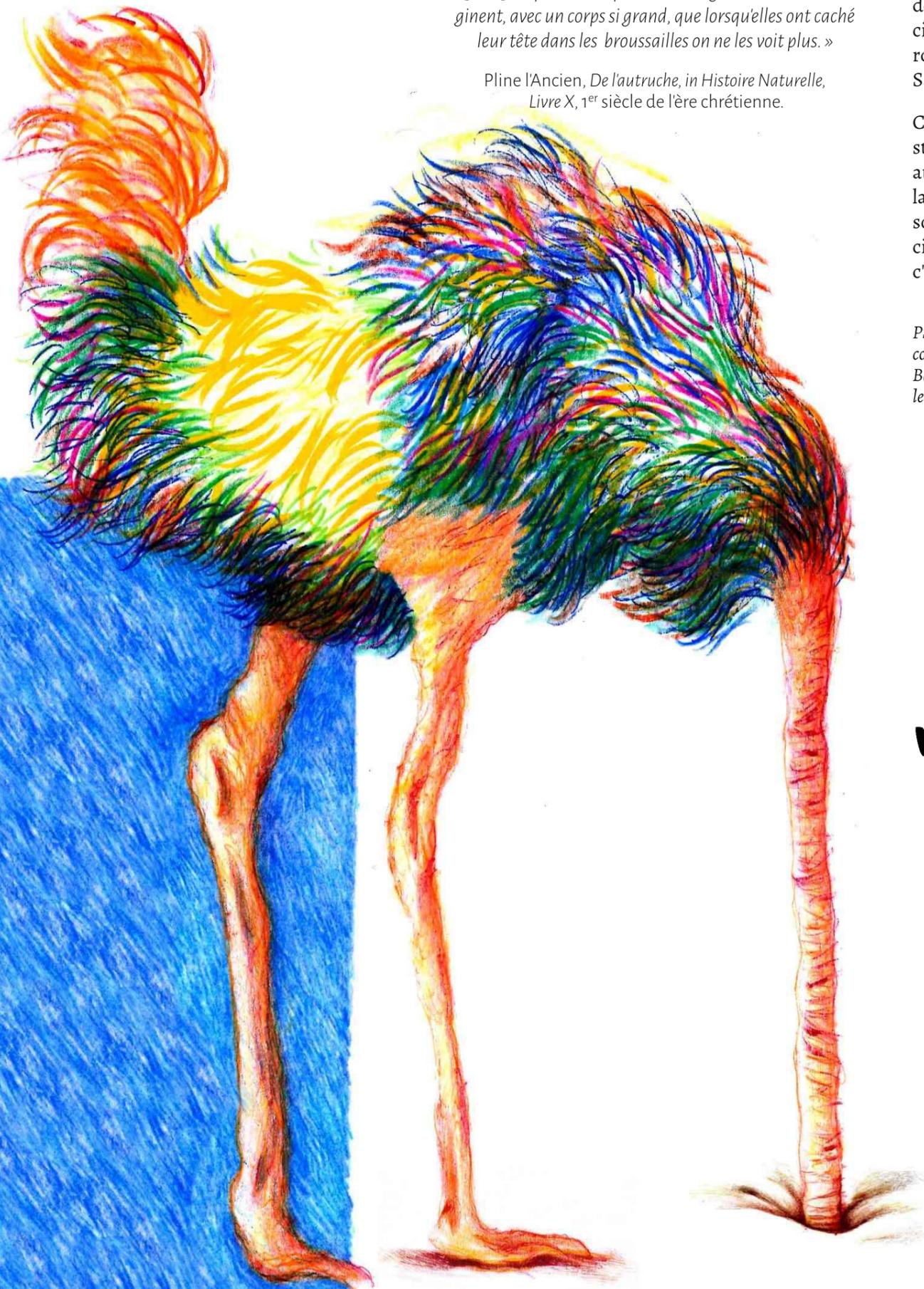
Ce tri qu'opère le gouvernement, qui identifie et stigmatise arbitrairement, cette nouvelle chasse aux sorcières, c'est le drapeau qui l'appelle et qui la légitime. Pour gouverner, chaque époque a besoin de ses sorcières. Mais aujourd'hui les sorcières, c'est qui ? C'est « elles », c'est nous, c'est vous ? Qui sait...

PS : Sorcière ou autruche, ou autre être animal, soyez conviés à notre petite soirée concert et discussions au Bar Le petit Verdun, 2 Avenue des Chevaliers tireurs, le vendredi 11 février 2016 à partir de 19h.

Chambéry et alentours
Hiver 2016 · Numéro 2

Polenta!
Le journal qui ne rend pas i-Diat

2€



DE CAROLINE

Il était une voix
Un journal nommé Polenta!
Dans son tout premier numéro
Il laissa la plume à un pâle Rimbaud
Des bacs à sable presque
À la plume quasi inerte
Qui aussitôt nous débita
Un poème qui ne rime pas.
Je l'ai d'abord trouvé vilain
Puis carrément malsain.
Un texte dont on se secoue
Qui disait « branlez, branlez-vous ! »
Je crains que son unique jouissance en fait
Était de cracher (son sperme ?)
Sur Jésus, Marie, Joseph... la chrétienté
et l'évangile, en d'autres termes.

Chère Caroline, le risque du poème, c'est bien qu'on l'aime ou qu'on le déteste. Un article de presse, on le trouve juste ou vrai, un poème, on l'aime, il nous plaît... ou pas. À Polenta!, on croit qu'on peut parler de tout de bien des façons, en dessinant, en dansant, en argumentant, en musique... À chaque fois, ce sont des éléments différents qu'on laisse s'exprimer. Chacun.e est plus ou moins à l'aise avec un genre, et c'est bien pour ça qu'on veut donner de la place pour tout ! Ah, si on pouvait, on danserait sur les pages de Polenta!... Mais peut-être ce poème en particulier ne vous a-t-il pas parlé. Ou alors sa violence vous a mise mal à l'aise. Tant mieux : nous aussi, la violence de la fraternité nous dégoûte ! Ces gens ne parlent à nos esprits et ne procèdent pas par idées, c'est aux faiblesses de nos corps qu'ils s'attaquent. Les corps n'ont-ils le droit de leur répondre ?

DE LECTEUR O.

Votre « feuille de maïs » pourrait être intéressante si elle était un peu moins écolo, un plus honnête avec les besoins de notre époque et les pressions d'intérêts [...] beaucoup moins démagogique car ce n'est pas parce qu'on met « elle » après chaque « il » et un « e » à chaque fin d'adjectif qu'on est le plus grand défenseur des droits de l'homme. 1er numéro, 1er achat... dernière perte de 2€ !

Cher O., ne laissez pas tomber, continuez à nous lire. Goûtez encore à nos mensonges abjects, laissez-vous séduire par nos talents de manipulateur.euse.s. Ayez le courage d'être honnête avec vous-même : les besoins de notre époque, croyez-nous, ce ne sont pas les vôtres ; les droits des femmes, ouvrez les yeux, ce ne sont pas ceux de l'homme. Ne vous laissez pas avoir : achetez Polenta!.

Ce journal est édité et diffusé par l'association Polenta!
80 Galerie de la Chartreuse
73 000 Barberaz
www.polenta.top
contact@polenta.top

Ont participé à l'élaboration de ce numéro : Andrea Echorn, Audita, C., Élodie Chabert, Flo, Frédéric Delville, Hoang Yen, Julien Fritsch, Karim Mencopaci, Léo, Lulu, Marine Ulrich, Mathilde, Maumau, Maxime Blachère, Mélo, Mikael Chambru, Nardo, Rachaël Carle-Gravier, Tania Maria Elisa, Tudy Guyonvarc'h, et leurs ami.e.s.

Directeur de publication : Mikael Chambru.
N° CPPAP : en cours.
N° ISSN : en cours.
Imprimerie : Néa'graphic, 275 rue Pierre et Marie Curie, 73490 La Ravoire.

Tirage : 2 000 exemplaires.
Ce numéro a été bouclé le 25 janvier 2016.
Dépôt légal : février 2016.

Polenta! a été réalisé avec des logiciels et des polices libres ou pirates.



DE JEAN

Une fois n'est pas coutume, on peut saluer un nouveau média « indépendant » ! Je ne voudrais pas être pessimiste, mais pourvu que ça dure... Pas inféodé à une des nombreuses sangsues politiques, il faut le faire, quelle audace ! Bravo ! (...) Sans être mercantile... vous avez des besoins financiers... Hélas, la racaille politicarde est déjà passée par là, j'ai perdu environ 1 000€ de pouvoir d'achat sur un an, sur un revenu déjà bien faible (je suis non imposable !). 20€, j'aurais pu, mais à cette époque des fêtes, je pense à mes petits-enfants, il en ont plus besoin !

Cher Jean, sans vouloir être optimiste, les affaires ne marchent pas trop mal pour l'instant. Bon, il faut dire qu'on ne demande pas grand-chose : juste de pouvoir imprimer le prochain numéro. Et normalement, si on vend presque tout, on s'en sort... Mais vous faites bien de le rappeler : il est tout à fait possible de partager sa fortune avec Polenta!, de la main à la main quand on se croise, ou par chèque à l'ordre de Polenta!, à envoyer : 80 Galerie de la Chartreuse, 73000 Barberaz.

D'UN LECTEUR ANONYME

Dites, vos rédacteurs sont-ils si peu convaincus de leurs articles, ou sont-ils si terrifiés des « terribles conséquences » de ce qu'ils écrivent, ou les deux à la fois... qu'ils omettent systématiquement de noter leurs noms au bas de ces derniers ? C'est dommage, on aurait bien aimé savoir qui écrit quoi. Sinon, ne changez rien, c'est du tout bon.

Au contraire, si nous ne signons pas nos articles, c'est bien parce que toute l'équipe en est convaincue ! On assume ainsi collectivement tout ce qui est raconté dans le journal. Ce qui est écrit dans Polenta! n'engage pas seulement celle ou celui qui a rédigé. D'ailleurs, c'est toujours à plusieurs qu'on bosse sur un article et c'est collectivement qu'on décide de le publier. Pour nous, mettre un nom en bas d'une page n'aurait donc pas de sens. Quant aux conflits d'intérêt qui nous assaillent, voyez donc l'ours, vous trouverez là les patrons et les esclaves du journal : ni pub, ni sub, ni Bolloré, mais un tas d'individu.e.s avec leurs goûts et leurs idées...

DE VINCENT

Pourquoi avoir choisi Barberaz comme siège ? Est-ce parce que les impôts locaux sont moindres ou parce qu'il est plus simple d'y établir un squat, vue l'efficacité policière de cette municipalité ? Police que je salue en passant si, par malheur, il lui arrive ce « journal » dans les mains et qu'elle fait l'effort de le lire (ne serait-ce qu'en diagonale) pendant que des jeunes vandales vous volent votre mobylette collective.

DE FRANCK

En survolant les pages toutes fraîches de votre premier numéro, une lecture rapide m'avait déjà mis la puce à l'oreille. Mais quand je me suis plongé plus attentivement dans votre « jeu » (toujours pas compris les règles...) estampillé No Tav, là, ce que je pressentais s'est confirmé. Dis donc les gars, ça sert à quoi de se la jouer pluralité dans les contributeurs, si c'est pour tomber dans l'uniformité des idées ? Ok, on vous à cernés ! Votre journal ne serait-il pas un pur produit « gaucho-primaire » ? Une couche de neutralité et d'objectivité ne serait-elle pas la bienvenue ?

Cher Franck, laissez-nous vous raconter une petite histoire. C'est lors de notre première vente à la criée, au marché de La Motte-Servolex. Quatre ou cinq partisans de Debout la France, qui tractent là pour les régionales, s'approchent de nous, ils veulent voir le journal. « Et vous êtes qui au fait ? », demandent-ils. Ah, la fameuse question ! On esquivé : « On est affilié à aucun parti ou syndicat, on est juste... un journal ». Pas satisfaits par la réponse, ils se lancent : « Vous êtes des zadistes ? ». Des zadistes, carrément ! « Euh... vous voulez dire quoi par zadiste ? » Nouvelle donne : « Des anarchistes alors ? Des écologistes ? » Première sortie, premières étiquettes. L'un d'eux remarque alors le jeu sur le Lyon-Turin dont vous parlez et dont on a oublié d'indiquer, nostra culpa, la consigne. Lumière dans ses yeux : « Vous savez, nous aussi, on est contre le Lyon-Turin », et il nous tend un tract. On lui tend un Polenta! : « C'est deux euros. Vous comprenez, c'est un journal ». Fin de l'histoire.

Alors quoi ? Un point commun entre les gaucho-primaires écolo-anarchistes et un parti gaulliste ? Ou des étiquettes qui ne sont bonnes qu'à être arrachées ? Polenta! ne fait pas dans le neutre, dans l'objectif, dans la pluralité. On n'a jamais dit ça, on n'oserait pas : la neutralité, c'est du vent, la pluralité du blabla. L'actualité en est un exemple flagrant, on en a déjà parlé dans Polenta! a peur, notre texte sur les attaques du 13 novembre. Leur traitement médiatique n'a été ni neutre ni objectif ni pluriel. Autocitation : « Le Parisien, par exemple, en titrant Cette fois c'est la guerre assume une posture clairement engagée. Faire le choix d'utiliser l'arsenal sémantique de la guerre dans ses articles, cela fait aussi partie d'un engagement résolu. C'est s'engager dans la guerre, c'est contribuer à engager les lecteurs dans l'effort de guerre ». Aucun journal n'est neutre. Ce qu'on appelle neutre et objectif, c'est tout simplement le discours dominant, ça a toujours été comme ça. On est un journal. Et qui nous sommes, c'est ce qu'on y écrit.



UNE LIGNE THT INVISIBLE

Si vous avez emprunté l'A43 entre Aiton et Saint-Hélène-du-Lac cet automne, vous avez dû constater comme nous que la circulation s'effectuait sur une seule voie. En cause les travaux de la nouvelle ligne THT « Savoie-Piémont » : 8km de ligne électrique souterraine en courant continu vont être réalisés sous l'autoroute, un chantier qui devrait s'achever fin 2018 pour une mise en service en 2019. Niveau puissance, la ligne affiche 1 200 mégawatts au compteur, l'équivalent de la consommation des deux Savoie. Avec ses 190km reliant Saint-Hélène-du-Lac à Piosasco, elle deviendra la ligne THT de cette puissance la plus longue du monde et viendra compléter les trois lignes THT déjà existantes entre la France et l'Italie en partance de la Savoie. De notre côté de la frontière, la nouvelle ligne s'intégrera sur la totalité de sa distance (95km) aux infrastructures routières existantes. Pratique ! Faire une ligne THT invisible, c'est en effet s'éviter une levée de boucliers des populations locales, comme dans les années 2000 où un projet de doublement de la ligne aérienne historique passant par la Maurienne avait dû être abandonné par EDF. C'est aussi éviter de rendre public et de mettre en débat les véritables enjeux de ce projet pharaonique à plus d'un milliard d'euros, à savoir faciliter l'importation de courant français d'origine nucléaire sur le réseau italien. Rappelons que la France exporte aujourd'hui 15,7 GWh vers l'Italie alors qu'elle n'en importe que 0,4GWh. Cette nouvelle ligne THT, c'est donc d'abord un débouché pour nos centrales nucléaires vieillissantes et dangereuses. Largement de quoi rendre rentable un investissement à plus d'un milliard d'euros.

CADEAU DE NOËL POUR LES TAXIS

LeCab, une plateforme française de Voitures de tourisme avec chauffeur (VTC), a annoncé le 10 décembre qu'elle débarquait à Chambéry pour acheminer les touristes dans les stations de ski avoisinantes. Une vingtaine de chauffeurs ont été sélectionnés. Le principe ? Prendre de vitesse les taxis chambériens en proposant des courses moins chères aux potentiels clients. Une offre rendue possible par le fait que LeCab utilise des chauffeurs sous le statut d'auto-entrepreneur et non de salarié, ce qui évite de payer les cotisations sociales, et d'augmenter d'autant les bénéficiaires. Et dire que personne n'y avait pensé avant.

DU KÉROSÈNE SUR NOS TÊTES

Sur le tarmac de l'aéroport Chambéry Savoie, les avions ont entamé leurs navettes depuis le 5 décembre pour acheminer les skieurs venus des quatre coins de l'Europe vers les stations savoyardes. Au total, ce ne sont pas moins de 220 000 passagers qui sont attendus entre décembre et avril, soit des centaines d'avions au-dessus du bassin chambérien, nous aspergeant de particules fines : les rejets de gaz plus ou moins brûlés (oxyde d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, hydrocarbures et des déchets solides) entraînent une pollution de l'air, de l'eau, des cultures et de la flore arbustive. De temps en temps, on a même droit à un shoot de pollution, lorsque les avions se délestent en plein ciel de leur excès de carburant. Fin octobre, un avion cargo MD1 de la compagnie aérienne allemande Lufthansa s'est par exemple débarrassé de quatre tonnes de kérosène sur nos têtes. En décembre 2013, un Boeing 747 effectuant la liaison entre New York et Tel Aviv s'était déjà délesté de plusieurs milliers de litres de kérosène sur le massif des Bauges. En 2009, c'était au dessus du Lac du Bourget. Sympa, non ?

DE LA NEIGE HÉLIPORTÉE

On connaissait déjà l'aberration environnementale des canons à neige pour produire de la neige de culture, mais fin décembre, quelques jours après la fin de la COP 21, certaines stations savoyardes ont innové, en acheminant la neige par hélicoptère. La station de Sainte-Foy-Tarentaise a par exemple hélicoptéré une centaine de tonnes de neige, pour lesquelles des di-

LA CARTE DE PAPY LOUIS

Salut les petits,

C'est re-moi Loulou, la Besse, l'ex-taillière à barbe de Chambéry. En ce moment, c'est pas tellement la joie à la maison de retraite des Mugnets fleuris. Entre résidents, on se regarde tous en se demandant qui passera cette fin d'hiver et qui finira, telle une bûchette dans la cheminée, en cendres dans le four du crématorium du coin. Bon, moi perso, ça va hein, vous connaissez l'animal, pas prêt de passer l'arme à gauche. Mais j'ai repéré depuis un moment Mme Julienne quiousse drôlement gras et qui a le teint de plus en plus jaune.

Et puis en novembre dernier, il a fallu se fader les "événements" de Paris. Idéal pour plomber l'ambiance. Dans les semaines qui ont suivi, l'atmosphère était devenue super lourdingue dans la résidence. Les p'tits vieux étaient collés toute la sainte journée devant BFM TV, et le soir venu quand on les croisait dans les couloirs avant la soupe, leurs regards rougis empestaient la frousse, la flippe, quoi ! Ah c'était devenu le port de l'angoisse ici... Heureusement, y a eu les élections régionales derrière, et j'ai pu reprendre en main mes p'tites ouailles dépressives. Je les rassemblais au moment du goûter, et leur récitais ma leçon socialo-démago sur "l'importance de rester soudés et de soutenir l'action du gouvernement en pareilles circonstances et blablabla". Je payais des tournées générales de jus de raisin, serais

des louches, faisais la bise aux mamies boueuses qui m'zeyaient comme le messie, limite si j'leur glissais pas un bulletin Quéyranne dans leur fauteuil roulant. Aaaaah putainque, c'était bon !!! Je m'suis r'vu au temps de ma splendeur. Bon, le seul problème, c'est que le jour du vote, t'as les gosses qui déboulent et leur bourrent le crâne sur le chemin des urnes. C'est limite si leurs chérubins adorés ne glissent pas un bulletin FN dans l'enveloppe à leur place... Bon, faut qu'j'vous laisse les petits, c'est déjà l'heure du goûter. Au menu : galette des rois, et bibi compte pas laisser sa couronne ! Allez, bisous les filles.

Loulou

POLENTA !

80 GALERIE DE LA CHARTREUSE

73000 BARBERAZ

ADOPTÉUNSOUSTRAITANT.NOBLOGS.ORG



zaines de rotation d'hélicoptère ont été nécessaires. À Courchevel, 35 tonnes ; aux Karrelis, 32 tonnes. Saint-Sorlin-d'Arves y a eu aussi recours afin d'assurer la liaison de son domaine avec celui de La Toussuire. Avec une consommation de 20 à 30 litres de kérosène et un coût d'au moins 1500€ par heure, la facture de ces hélicoptères est lourde, tant sur le plan écologique qu'économique. On n'arrête pas le « progrès ».

L'OR BLANC TOUJOURS AUSSI RENTABLE

Malgré la crise économique et écologique, le ski alpin est toujours une activité lucrative pour la Compagnie des Alpes, la plus rentable même. Le 14 décembre dernier, elle a annoncé une augmentation de 18% de son bénéfice net annuel en 2015, soit 30 millions d'euros, et plus particulièrement une marge d'excédent brut d'exploitation (EBO) de 34,9% pour l'exploitation de ses domaines skiables. Il faut dire que la Compagnie des Alpes exploite onze domaines skiables, dont ceux de Tignes, Méribel, Val d'Isère, La Plagne et Les Arcs, ainsi que dix parcs de loisirs. Historiquement, il s'agit d'une filiale de la Caisse des dépôts, aujourd'hui minoritaire depuis l'entrée en bourse de l'entreprise en 1994 et sa privatisation en 2004. Ce sont maintenant des banques et des fonds d'investissement qui se partagent le plus gros morceau du gâteau. « Bienvenue à Disnoworld » n'a pas fini de résonner dans nos montagnes.

BIENVENUE AUX CAMIONS POLLUANTS

Tandis que Chambéry métropole lançait le 11 janvier dernier un appel à projet baptisé « Mo2 – Montagne & Mobilité » pour améliorer la qualité de l'air en montagne, les camions les plus polluants continuaient de circuler dans l'agglomération. Ceux-là-mêmes qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'air et font de la Savoie l'un des départements les plus pollués de l'Hexagone. En effet, alors que les poids lourds Euro 1 (interdits à la commercialisation depuis 20 ans et 30 fois plus polluants que ceux actuellement commercialisés) ne peuvent plus traverser le tunnel du Fréjus depuis le printemps dernier et que le tunnel du Mont-Blanc n'est plus accessible aux poids lourds Euro 1 et 2 depuis trois ans, on les laisse pourtant circuler librement sur les autoroutes de Chambéry. Une drôle de manière de lutter contre la pollution et d'améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération. Pourtant, il existe une solution simple et pleine de bon sens : utiliser l'Autoroute ferroviaire alpine entre Aiton et Turin pour les faire transiter, celle-ci ayant largement la capacité d'embarquer immédiatement ces poids lourds.

UNE NOUVELLE AUTOROUTE ?

En mai 2014, le gouvernement annonçait l'abandon définitif du projet de contournement autoroutier de Chambéry, chiffré à un milliard d'euros. Selon Michel Dantin, cela représentait « un mauvais coup pour la ville et les générations futures », même si, quelques semaines plus tôt, alors en campagne pour briguer la mairie de Chambéry, il déclarait publiquement que « la réalisation d'un contournement autoroutier [serait] destructeur de notre environnement ». Depuis lors, il n'a pas cessé d'exprimer ses regrets quant à cet abandon, suivi par sa première adjointe, Josiane Beaud, qui a déclaré au sein des instances consultatives de Chambéry métropole qu'elle avait bien l'intention de revenir dessus. Nous voilà prévenus !

UN PLU ANNULÉ PAR LA JUSTICE

Fin octobre, la Cour administrative d'appel de Lyon a confirmé l'annulation du Plan local d'urbanisme (PLU) de Challes-les-Eaux adopté en 2011, au motif de son incompatibilité avec l'article L 121-1 du Code de l'urbanisme. En effet, celui-ci n'assurait pas l'équilibre entre développement urbain et préservation des terres agricoles : sur les 127 hectares de terres agricoles que compte la commune, 78,3 allaient être bétonnées dans les vingt années à venir. Sachant que les terres agricoles ne représentent déjà plus que 26,7% de la superficie de Challes-les-Eaux, contre 32,2% en 1990... Cette décision met fin à plusieurs années de procédures judiciaires et pose les bases d'une jurisprudence pour lutter contre l'artificialisation croissante de nos territoires. Enfin une bonne nouvelle !

BARRAGES À SAISIR

Sous la pression de la Commission européenne, le gouvernement se prépare à privatiser dès cette année une cinquantaine de barrages hydroélectriques sur les 400 que compte le parc français. Le premier barrage savoyard sur la sellette est celui de La Girotte, dans le Beaufortain. Le but est de donner les clés au privé d'installations hydrauliques édifiées par EDF et payées par l'argent public, au nom de la « libre concurrence ». Le fait que l'État détienne encore 84% du capital de l'électricien est en effet jugé incompatible avec celle-ci. À l'heure où on nous assomme avec la transition énergétique, le diktat libéral s'oppose pourtant toujours à la sauvegarde de nos « biens communs ». Toujours la même recette.

Ski nordique : un chemin tout tracé

Déjà utilisées dans l'industrie touristique du ski alpin, les puces RFID et la technologie dite « mains libres » prennent d'assaut les stations de ski nordique jusqu'alors épargnées. Qu'ils le veuillent ou non, les fondeurs doivent désormais être connectés et bipper à chacune de leurs sorties via un code barre individuel. En recourant au numérique, les stations espèrent ainsi « moderniser » l'image du ski nordique, dynamiser la pratique et attirer de nouveaux skieurs aux habitudes digitales...

Cette fois-ci, mon statut d'enquêteur-reporter *es maïs* m'envoie dans les Bauges. À La Féclaz pour être précis, à une vingtaine de minutes en voiture de Chambéry. Là-haut, à 1 350 m d'altitude, se trouve le domaine nordique de Savoie Grand Revard, « N°1 du ski nordique en France » selon la com' de la station. Xavier, un ami, m'accompagne. Mordu de ski de fond, il n'a pas encore eu l'occasion de se lancer sur les spatules cette année. Et il est en manque : « *C'est une vraie drogue ! Une fois que tu t'y es mis, tu ne peux plus t'en passer, tu as besoin d'avoir ta dose !* ».

Nordic is geek

Ce matin-là, il fait déjà 8°C quand j'arrive à La Féclaz, sur le coup des 9h. Il a neigé une seule fois depuis le début de l'hiver, mais quelques pistes sont quand même ouvertes, une vingtaine de kilomètres sur les 150 que compte le domaine, que des pisteurs de la station ré-enneigent chaque jour à la pelle. Ici, pas encore de transport de neige par hélicoptère.

Xavier doit aller acheter son forfait :

- Bonjour. Un forfait saison pour le département de la Savoie s'il-vous-plaît.

- Cela fera 110€ pour le Nordic pass Savoie + 1€ pour le support RFID si vous n'en possédez pas déjà un.

- Un support RFID ? Euh... je ne peux pas simplement avoir un forfait papier ?

- Non, les Nordic pass sont numériques maintenant. Mais on peut le faire tout de suite, ça prend moins de deux minutes. Avancez, enlevez vos lunettes de soleil, je vais vous prendre en photo avec la webcam.

Le voilà lui aussi désormais équipé d'une puce RFID nominative. Il est le numéro 1-0306-31600120. Moi, je suis le 1-0306-316310820. RFID vient de l'anglais Radio frequency identification et le but de ces puces « intelligentes » pas plus grosses qu'un grain de sable est de pouvoir identifier à distance les individus en transmettant des informations sans contact, par onde radio. Elles permettent ainsi d'augmenter ce que les spécialistes appellent notre « traçabilité ».

Nous entrons ainsi dans une nouvelle ère : nous sommes désormais des skieurs nordiques « modernes », des « fondeurs connectés ». #nordicisgeek, « *Le nordique est geek* » : c'est ce que proclame l'association de promotion du ski de fond dans le département, via son magazine Esprit Nordique, saison 2015/2016. Derrière ce slogan 2.0 se cache l'achèvement du laborieux processus d'informatisation de la billetterie nordique des sites savoyards (voir ci-contre) censée s'adapter aux « nouvelles habitudes digitales [des] pratiquants ». Un véritable relookage marketing qui vise à offrir une cure de rajeunissement du ski de fond auprès du grand public, en s'appuyant sur les dernières technologies et leurs côtés prétendument ludiques. Cette « modernisation aux accents numériques » amuse Xavier :

- Tu as lu leur article sur la journée du fondeur connecté ?

- Oui. Et n'ayant pas les habitudes digitales qu'ils décrivent,



je me suis senti ringard...

- En réalité, personne ne fait ça. En ski de fond, les gens vont skier sur les domaines nordiques les plus proches de chez eux, pas à 100km. Quand tu vis à Chambéry, tu vas à La Féclaz dans les Bauges, ou au Désert d'Entremont en Chartreuse. Tu ne choisis pas ta station en regardant les webcams le matin sur ton smartphone !

Les bonnes habitudes

Question pratique, le nouveau système doit encore faire ses preuves. Quelques 200m après notre départ,

au premier point de contrôle, cela bouchonne déjà : le Nordic pass numérique d'un skieur semble en grève.

De quoi agacer le pisteur en poste :

- Grr, ça ne marche pas ! Vous n'auriez pas des clés ou une autre carte à côté de votre pass ?

- Euh... si, peut-être.

- Ah, c'est pour ça que ça ne marche pas. Si votre pass est à proximité d'un autre objet métallique, la machine n'arrive pas à le lire.

La semaine dernière, c'était déjà la même. Celle d'avant aussi. À croire que les skieurs de la Féclaz laissent dans la vallée leurs « nouvelles habitudes digi-

tales ». L'an passé, ça n'avait pas été mieux, le système informatique de la billettique avait tout bonnement planté, un dimanche matin de janvier, générant des files d'attente assez impressionnantes. Au moins, cette année, on échappe aux portiques à tourniquet, faute de neige. Finie l'impression de prendre le métro quand tu viens t'évader en pleine nature avec tes skis aux pieds, finie la petite lumière verte t'autorisant à passer après que tes renseignements personnels ont été affichés sur le panneau de contrôle, visibles de tous. (NDLR : les portiques ont été remis en marche en janvier.)

C'est à mon tour de me faire bipper, comme un paquet de polente à la caisse d'un supermarché. Le caissier a seulement été remplacé le pisteur et le polo par l'anorak. Bien qu'étant abonné à la saison, je n'ai pas le choix, je suis obligé de valider ma carte nominative à chaque passage. Le temps d'être identifié par l'appareil de contrôle, j'engage la discussion :

- Ce n'est pas très pratique votre nouveau gadget technologique quand même ?

- Il faut que les gens prennent l'habitude, ce n'est que le début, après ça ira mieux.

- Peut-être, mais le vieux système de forfait papier marchait bien, non ?

- Avant on utilisait nos yeux, et ça fonctionnait très bien, c'est vrai !

En quelques secondes, je suis autorisé à poursuivre, je suis en règle. Xavier aussi. Je suis content d'avoir pu échanger quelques mots avec un être humain, une certaine convivialité est encore de mise. « Quand tu viens skier régulièrement, les pisteurs deviennent des gens que tu connais et avec qui tu prends plaisir à échanger quelques phrases. Ils ne sont pas là seulement pour te contrôler », confirme Xavier.

Des stations en dissonance

Au Roc des trois croix, on retrouve Florian, avec qui j'ai partagé les bancs de l'université il y a quelques années. Depuis, nos chemins se sont séparés : lui est devenu moniteur de ski nordique en Auvergne, moi je joue à l'apprenti journaliste en Savoie. Régulièrement, on apprécie se retrouver sur les pistes de ski de fond de La Féclaz, nostalgique d'un temps désormais révolu. Je profite de l'occasion pour lui demander ce qu'il pense de ce recours au numérique :

- C'est du vent ! Cela ne va servir qu'à réduire les charges de personnel, car avec la billettique informatique, il n'y a quasiment plus besoin de pisteurs-secouristes : la machine remplace l'homme. Et en plus, ce n'est pas avec une puce RFID qu'on va amener les gens à faire du ski nordique plutôt que du ski alpin. C'est du grand n'importe quoi !

- Pourquoi, les gens sont devenus fainéants ?

- (rires) Non, pas du tout. Le problème est ailleurs et tous les professionnels du nordique le savent. C'est le matériel qui n'est pas adapté au grand public. On a voulu un ski fin, technique et exigeant, répondant aux intérêts du monde de la compétition. Bilan, M. et Mme Tout le monde sont venus, ont vu et sont repartis vaincus et remplis d'a priori sur le ski de fond. Cela fait 30 ans qu'on va droit dans le mur !

En effet, contrairement aux idées reçues, les skis fins ne sont que le fruit d'une tradition très récente, que l'on doit à l'entrée dans l'univers de la compétition et à l'industrialisation de la production des skis. Rien n'a été fait pour faciliter et rendre plus agréable la pratique de loisir, pourtant indispensable à la survie de l'économie touristique de ces zones de montagne.

C'est d'ailleurs la question économique qui, depuis 2009, a poussé à informatiser la billettique nordique : comment répartir de façon indiscutable le produit des ventes des titres réciprocitaires des forfaits de ski de fond ? La réciprocity, c'est le principe fondateur du ski nordique en France, son identité : les skieurs achètent leur forfait dans une station mais peuvent l'utiliser dans n'importe quelle autre, du premier au dernier jour de la saison d'hiver. Une idée simple à énoncer, mais particulièrement complexe à mettre en œuvre, tant les intérêts divergent entre petites et grandes stations. Florian me détaille la situation :

- Aujourd'hui, le ski nordique est une activité économique au déficit chronique supporté par les collectivités : pour gagner

1€, il faut en dépenser 3. En France, on a en moyenne à l'année 10 millions de dépense d'investissement, 20 millions de frais de fonctionnement pour seulement 10 millions de recette des ventes.

- C'est partout pareil ? Même ici à La Féclaz ?

- Non, cela dépend des sites : 20% des sites nordiques dégagent des marges réelles et représentent simultanément 80% du chiffre d'affaires. 700 000€, c'est par exemple le chiffre d'affaires du plus grand domaine français, pour 140km de pistes, 20 employés et 6 dameuses. Mais 700 000€, c'est aussi le chiffre d'affaires des 28 stations des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, pour 1 000km de pistes, 80 employés et 28 dameuses. Et la numérisation va encore plus creuser ce fossé. Elle permet en effet de comptabiliser les passages d'un skieur dans telle ou telle station et donc de répartir les recettes en conséquence.

- Cela ne servira donc plus à rien que j'achète volontairement mon forfait annuel dans une petite station pour la soutenir, même si je ne vais skier que très rarement.

- C'est ça, tu as tout compris !

La fuite en avant technologique

Les kilomètres avalés à toute vitesse, dépassant Bois brûlé puis Larcoutier, ne m'empêchent pas de sentir la puce RFID dans la poche gauche de ma polaire, à hauteur de la poitrine. Xavier non plus, semble t-il, qui reprend de plus belle :

- Ce qui m'inquiète, tu vois, c'est le stockage de nos informations personnelles. Chaque Nordic pass numérique a son propre identifiant, couplé à l'identité d'une personne.

Chaque bip au niveau d'un lecteur RFID est enregistré. En déployant des lecteurs RFID dans plusieurs espaces, on pourra te suivre à la trace !

- Oui, mais ça, ce n'est pas pour tout de suite, non ?

- Détrompe-toi ! À Chambéry, on utilise déjà des puces RFID à l'université avec la carte Grizzly, à la SNCF avec la carte OûRa !, et d'ici quelques mois dans le réseau de bus Stac. Et après, ça sera à la médiathèque, à la piscine, à la patinoire, etc. Une fois que tout sera regroupé sur la même carte, il sera possible de suivre précisément ce que je fais, là où je mange, là où je vais, etc. Avec la possibilité d'exploiter ces informations à des fins commerciales ou à des fins judiciaires.

Non, tout ceci ne relève pas d'une peur irrationnelle accrochée à un monde fantasmé : le Nordic pass numérique le permet, il a été pensé et conçu pour être « utilisable pour d'autres activités que le seul ski de fond ». Le couplage des données sur une même puce RFID, c'est même l'un des « atouts » de la technologie utilisée, le standard ouvert Open Pass. D'ailleurs, dès cette année, les stations de Nâves dans le Beaufortain, des Entremonts en Chartreuse et de Peisey-Vallandry en Tarentaise couplent lors d'un même achat plusieurs services comme le forfait, la location de matériel et la navette d'accès au domaine. Ainsi, quand une carte RFID unique servira pour toutes nos activités, il sera possible de savoir que :

Hier, 12h38 _ Xavier mange à la cantine de son travail sur le site de Savoie Technolac

Hier, 16h22 _ Xavier prend le bus pour rejoindre Chambéry

Hier, 17h09 _ Xavier emprunte trois livres à la médiathèque

Hier, 17h55 _ Xavier franchit le télépéage de Chignin

Aujourd'hui, 8h22 _ Xavier badge en gare de Montmélian

13min plus tard _ Xavier sort en gare de Chambéry

Il y a 3min _ Xavier entre sur les pistes de La Féclaz.

Mais pour l'instant, Xavier et moi-même sommes de retour à notre point de départ. Il est 11h50 et il fait maintenant 14°C ! Les 34km parcourus nous laissent quelque peu essoufflés mais heureux de ce temps passé au calme et à l'air frais. C'est la drogue que nous sommes venus chercher ici. Depuis son essor dans les années soixante-dix, le ski nordique a toujours voulu incarner une autre vision culturelle de la montagne que le système rentable promu par le ski alpin. Loisir de culture contre loisir de consommation. Un esprit pionnier simple que le passage au numérique, proclamé réponse magique à tous les maux, entraîne aujourd'hui sur des pentes dangereuses pour nos libertés. C'est plein de ces pensées dans la tête que nous reprenons la route dans ma vieille voiture. Bientôt, armés de notre puce RFID, c'est en télécabine qu'on descendra, modernité oblige.



Hiver 2009-2010

Une dizaine de sites sont retenus dans la région, dont quatre en Savoie, pour expérimenter le recours à des badges RFID sans contact, dits « mains libres ». Ils sont placés dans les chaussures des skieurs ou attachés à leurs lacets, des tapis antennes de détection sont dissimulés sous la neige, qui lisent les badges lors du passage du skieur. Les skieurs disposent aussi d'une mini-carte de crédit à glisser dans leur poche, pour le contrôle de l'accès aux pistes. Cet essai est suivi d'un appel d'offre en 2010, auquel l'entreprise APPLICAM est la seule à répondre. L'idée est abandonnée : l'investissement à réaliser est jugé trop conséquent et surtout, les pratiquants considèrent cette technologie comme peu pratique et pas adaptée à l'esprit du ski nordique.

Hivers 2010-2011 / 2011-2012

Une autre technologie est expérimentée, celle des flash-codes, dite aussi « Tag2D ». Il s'agit d'une carte sur laquelle les informations utiles sont stockées dans un cryptogramme imprimé au dos du Nordic Pass, un code barre individuel sous la forme d'hologramme. Pour le contrôle de l'accès aux pistes, ce dernier est flashé grâce à un smartphone ou lu sur des bornes de contrôle spécialement conçues à cet effet. Un nouvel appel d'offre est lancé au printemps 2011 et c'est la société APPLICAM qui est retenue pour équiper progressivement les sites nordiques de la région l'hiver suivant.

Hiver 2012-2013

La technologie « Tag2D » est abandonnée, car ce choix est finalement jugé non adapté par les gérants des sites nordiques. En cause la lenteur excessive de la lecture des cartes par les smartphones aux points de contrôle. Les pratiquants s'étaient montrés tout aussi réticents. Au printemps 2013, un nouvel appel d'offre est lancé. Cette fois-ci, il porte sur la réalisation d'une étude sur de nouvelles solutions technologiques, notamment le standard ouvert Open Pass expérimenté en Lombardie.

Hiver 2013-2014

L'agence grenobloise de conseil en ingénierie Colportic remporte l'appel d'offre. En partenariat avec une filiale de l'université Joseph Fourier (UJF) – Floralis, elle tente de lever les difficultés techniques et ergonomiques qui rendent difficile l'appropriation de la technologie par l'utilisateur.

Hiver 2014-2015

Savoie Grand Revard est à nouveau un site d'expérimentation du déploiement d'un titre de ski interopérable et réciprocitaires à l'échelle de la région basé sur le recours à une puce RFID nominative pour chaque skieur via le format OpenPass. L'ingénierie et l'exploitation sont assurées par la société grenobloise Open Wide, le développement de la technologie et des usages par l'Institut Carnot Logiciel et systèmes intelligents (LSI), une autre structure de recherche partenaire de l'UJF.

Hiver 2015-2016

Rebaptisé OpenMoutain, le projet est labellisé « Montagne innovante et internationale 2015 » par le Cluster économique Montagne, une association accompagnant le développement des entreprises de l'aménagement de la montagne dans leurs projets d'innovation. Parallèlement, le dispositif de puce RFID nominative pour les skieurs se généralise sur les domaines nordiques de la Région.

LA CHASSE AUX SORCIERÈRES SALAFIS



Depuis l'instauration de l'état d'urgence, plus de 3 000 perquisitions dites « administratives » ont eu lieu en France. Une trentaine d'entre elles se sont déroulées dans l'agglomération chambérienne. Et comme un peu partout sur le territoire, la quasi totalité s'est révélée infructueuse, les personnes visées n'ayant pas forcément grand-chose à voir avec « des membres présumés de la mouvance djihadiste en lien avec Daech ». À Cognin, Stéphane a été victime de cette erreur de casting.



C'est en amenant mes enfants le samedi matin à la piscine de Buisson-Rond que j'ai découvert ce qui s'était passé le vendredi 13 novembre. Dans le regard des gens, il y avait quelque chose qui clochait. Quand je suis entré, je n'ai eu presque aucune réponse à mon « bonjour ». Dans la file d'attente, mon fils m'a tiré la manche : « Regarde à la télé, il y a des drapeaux qu'on connaît ». C'était le drapeau des daechiens. J'ai très vite compris qu'il y avait eu un attentat la veille au soir responsable de dizaines de morts. Et, immédiatement, j'ai pensé qu'on allait encore devoir subir les conséquences de la crétinerie de ces trépanés, les dommages collatéraux. Les gens sont obligés de tomber dans les amalgames et dans les généralités et je les comprends, d'autant plus que je suis musulman salafi. J'imaginais alors que j'aurais un courrier ou un appel téléphonique des autorités pour une convocation, mais je ne m'attendais pas à une perquisition de plus de cinq heures à mon domicile.

Ma dernière fille est née récemment, on a des nuits courtes avec mon épouse, on se lève régulièrement pour s'en occuper. Cette nuit-là, en allant me recoucher aux alentours de 4h50 du matin, ça a tambouriné fort à la porte de mon appartement. Je me suis demandé ce que c'était, je suis revenu rapidement dans le salon et, quand j'ai entendu crier « Police », j'ai compris. J'ai très vite réagi, je me suis précipité à la porte pour leur ouvrir afin d'éviter qu'ils la détruisent. Après, tout s'est enchaîné. La première chose que j'ai vue, c'est un bouclier, un casque et un flingue face à moi. Ils m'ont poussé pour rentrer. J'ai eu le réflexe de les guider vers le salon, car je voulais protéger mes enfants en bas âge dans les deux chambres au fond du couloir. Il faisait sombre et ils n'ont pas pris le temps d'allumer la lumière. Dans le salon, je me suis aussitôt mis à genoux, les mains sur la tête. Seule la télévision en marche éclairait un peu la pièce. À côté de moi, il y avait ma petite fille dans le transat et mon épouse endormie sur le canapé. Un policier a braqué sa mitraillette sur elle. « Attention au bébé », lui a dit un de ses collègues. Un autre a posé son bouclier et m'a allongé sur le ventre, m'a mis les mains derrière le dos pour me menotter. Tout ça n'a duré que quelques dizaines de secondes, une minute maximum, le temps qu'un policier trouve l'interrupteur.

Les policiers étaient à cran, on sentait qu'il suffisait d'un rien pour que tout bascule. D'une certaine manière, je les comprends : ils dé-

barquent chez moi, ils ne savent pas où ils mettent les pieds, ils n'ont aucune information, ils peuvent tomber sur un daechien qui commence à leur tirer dessus. C'est bien pour ça que j'ai tout de suite essayé de calmer la situation en criant à plusieurs reprises que je n'étais pas un daechien, puis je leur ai dit : « *J'ai bien compris qu'il s'agit d'une perquisition administrative, faites ce que vous avez à faire* ». Cela peut paraître bizarre, mais j'étais assez calme et serein, ma priorité était de protéger ma petite fille et mon épouse. J'ai commencé à parler avec les policiers. À un moment, j'ai aperçu une policière qui se dirigerait vers les chambres de mes enfants et là, encore une fois, j'ai été très succinct : « *Deux chambres au fond, trois enfants en bas âge* ». Ainsi, elle a pu y aller en connaissance de cause. Malgré tout, mon fils de six ans a été réveillé par le bruit et, à l'ouverture de la porte, il a vu un flingue braqué sur lui. Dans les jours suivants, il reproduisait sans cesse la scène avec sa petite sœur dans la chambre, comme un jeu, c'était surprenant.

La première heure et demie de la perquisition a été très tendue. C'était un escadron d'une douzaine de personnes, avec des gilets pare-balles et des boucliers, arme au poing. Certains portaient des cagoules, d'autres des casques. D'autres attendaient dehors. Après m'avoir menotté, ils m'ont assis sur une chaise. À partir de là, ils ont retourné tout mon appartement, y compris les chambres de mes enfants. Pendant ce temps, un policier me posait plein de questions : « *Avez-vous des armes ? De la drogue ?* ». « *Non, non, non* », ai-je répondu. Puis il m'a fait signer deux feuilles avec des clauses un peu bizarres. Que je le signe ou pas, cela n'allait pas changer grand-chose. Je l'ai fait car il m'a dit que c'était la procédure et que je n'avais rien à me reprocher. Quand je lui ai demandé un double, il m'a dit qu'il n'y en avait pas, qu'il était impossible d'avoir une copie.

Un autre policier s'occupait de copier tout le contenu de mon ordinateur et de mon téléphone portable mais il y a eu un bug, ce qui fait que la perquisition a duré plus longtemps que prévu, jusqu'à 11h30. Pendant plus de cinq heures, je suis donc resté les deux mains menottées sur une chaise dans mon salon. Une perquisition, ça se passe comme à la télévision, sauf que là c'était chez nous, c'étaient ma famille et moi, dans la vraie vie. Ils ont défoncé ma baignoire, ils ont fait des photos dans tous les sens, ils ont fouillé tous mes livres, ils ont tout répertorié. Ils ont même fait venir une traductrice. Et là, au bout de deux heures, ils ont commencé à se rendre compte que je n'étais pas la bonne personne et qu'ils n'étaient pas au bon endroit. Ils sont tombés sur mes documents contre le terrorisme, contre Daech et contre Al-Qaïda. Cela a fait peu à peu retomber la tension. Ensuite, j'ai pu discuter avec les policiers, cela a même été assez cocasse. Un peu comme pendant l'interrogatoire.

J'ai eu droit aux petites boutades pour me tester, du genre : « *Tiens, au lieu d'être là, on aurait pu se faire un apéro-saucisson-pinard, non ?* ». Ça m'a fait sourire d'entendre ça. Tu intériorises, tu vois que c'est dans leur procédure d'agir ainsi pour voir tes réactions, pour te pousser à réagir. Ils ont fait de même chez d'autres collègues. Parfois, ils ont été plus virulents, ils attaquaient directement la religion. Sur l'instant tu ne dis rien, mais après quand tu y repenses, tu te dis que c'est révélateur d'un certain état d'esprit. Mais ils ont fait leur boulot correctement par rapport à la situation. Je suis un dommage collatéral, c'est normal, je comprends. Si j'avais eu un voisin daechien, s'ils étaient rentrés chez lui et que ça s'était passé comme en Seine-Saint-Denis, j'aurais été le premier à me dire satisfait. Là où ce n'est pas normal, c'est quand, avec l'état d'urgence, ces procédures d'exception sont utilisées pour s'attaquer à des gens qui n'ont rien à voir avec le terrorisme, comme les écologistes. Mais le plus inquiétant, au-delà de mon cas personnel, c'est que cela montre que les actions du gouvernement sont inefficaces et inutiles pour lutter contre le terrorisme. Il s'attaque à nous, les anti-Daech. Et pendant ce temps-là, les daechiens, qui ont des fiches S dans tous les sens, traversent quinze fois la frontière sans problème.

Au bout de trois heures et demie environ, les effectifs policiers ont commencé à diminuer, certains rouspétaient qu'ils n'avaient pas eu le café et les croissants depuis 5h, d'autres jouaient avec leur smartphone. L'ambiance se détendait vraiment.

« *La première chose que j'ai vue, c'est un bouclier, un casque et un flingue face à moi* »

« *Le plus inquiétant, au-delà de mon cas personnel, c'est que cela montre que les actions du gouvernement sont inefficaces et inutiles pour lutter contre le terrorisme* »

Ils m'ont cerné, et moi aussi je les ai cernés. La situation devenait de plus en plus cocasse, les policiers se taquinaient les uns les autres, en particulier le geek MacGyver qui galérait toujours avec les outils à sa disposition pour copier mes données informatiques. Deux policiers s'étaient installés sur mon canapé, sans me demander la permission. D'habitude, quand j'ai des invités, je leur propose, mais là je n'ai pas eu besoin. L'un deux s'est d'ailleurs assoupi, l'autre en a profité pour faire un selfie avec son smartphone. Un autre encore m'a dit : « *On reste des êtres humains* ».

On a discuté plus longuement, ils voulaient connaître précisément ma position par rapport à Daech. J'ai pu ainsi me rendre compte que la plupart des policiers ne connaissaient pas les divergences au sein de l'islam. Pour eux, tout est pareil, ce ne sont que des stéréotypes et des amalgames. Je leur ai répété que j'étais musulman salafi, que je refusais tout ce qui était terrorisme, sectarisme, nationalisme. Les salafis veulent revenir à des fondements qui peuvent paraître rigoureux. En ce sens, je suis fondamentaliste, car je suis les fondements religieux de l'islam. C'est ma propre éthique. Mais cette rigueur, je ne l'impose qu'à moi-même, pas à autrui. Je veux simplement vivre ma religion dans la sphère privée, qu'on me laisse la liberté de la pratiquer. Je ne veux rien imposer aux autres et qu'on ne m'impose rien.

Bizarrement, j'ai plutôt eu des bonnes réactions et des marques de soutien de la part des non-musulmans que je côtoie. Ils m'ont dit être outrés que j'aie vécu une perquisition. Ils ne comprennent pas que je trouve ça normal, qu'en tant que musulman, j'ai droit à ça. Mais cette perquisition, je ne suis quand même pas prêt de l'oublier. Impossible d'occulter ces images, mais il faut aller de l'avant pour mes enfants. Cela peut paraître paradoxal, mais je veux qu'ils aient une bonne image de la police, elle n'a joué que son rôle dans cette histoire. Mes enfants ont assisté à toute la perquisition à distance, ils étaient dans une chambre avec mon épouse et une policière.

Mon fils de six ans a quand même eu le temps de me voir menotté, il ne comprenait pas, il disait : « *Mon papa n'est pas méchant, il n'aime pas les voleurs et les méchants, il est comme vous* ». Il a fallu lui expliquer que la police s'était trompée, qu'elle avait cru que je faisais partie des musulmans méchants.

Enfin, ils se sont trompés, oui et non... Les autorités savent très bien qui je suis et quelles sont mes activités, ils savent très bien que la mosquée que je fréquente est anti-Daech. J'ai déjà été convoqué par le passé par les renseignements généraux, car je suis un musulman occidental. À l'époque, ça s'est passé plus gentiment. Cette fois, j'ai un peu l'impression d'avoir été le dommage collatéral de perquisitions lancées à l'aveuglette par le nouveau Préfet pour faire du chiffre et se faire bien voir du ministère de l'Intérieur. J'aurais préféré le courrier. Je suis prêt à donner nos noms, prénoms, adresses, mails et numéros de téléphone pour qu'ils nous surveillent si cela me permet de vivre ma religion librement. Ils pourront voir nos divergences avec Daech. >>

L'état d'urgence, c'est quoi ?

C'est une forme d'état d'exception qui restreint les libertés individuelles et qui confère aux autorités civiles des pouvoirs de police exceptionnels. Depuis la guerre d'Algérie, c'est la première fois (lors des putschs de 1958 et 1961 à Alger) que l'état d'urgence est décrété en France sur tout le territoire métropolitain. Et pour ce faire, le gouvernement a notifié le mercredi 24 novembre à la Cour européenne des Droits de l'Homme son intention de déroger à certains des droits garantis par la Convention européenne des Droits de l'Homme et par le droit international.

Une perquisition, c'est quoi ?

En temps normal, une perquisition requiert l'autorisation d'un juge d'instruction qui établit une commission rogatoire par laquelle il charge un officier de police judiciaire de procéder en son nom à des mesures d'instruction. Lorsqu'elles ont lieu au domicile d'un individu, ces perquisitions doivent se dérouler entre 6h et 21h. Et, selon le Code de procédure pénale, l'intrusion dans le domicile par un fonctionnaire de police, sans décision du juge des libertés ou sans le consentement de l'occupant, constitue une atteinte au droit à l'inviolabilité du domicile. Ces perquisitions « classiques » sont dites « judiciaires ».

Ce qui change avec l'état d'urgence

Désormais, des perquisitions dites « administratives » sont possibles. Elles peuvent être conduites par la police sur simple autorisation de la Préfecture, sans limitation horaire, aux domiciles d'individus n'étant pas sous le coup d'une enquête judiciaire, donc, sans le contrôle d'un magistrat pour garantir l'application de la procédure. Et, avec la révision du texte de la loi du 3 avril 1955 votée par les parlementaires, les services de police peuvent aussi copier, lors de ces perquisitions les données numériques saisies et les conserver, même si celles-ci ne révèlent pas d'infraction. C'est ce qu'on appelle une justice d'exception.



Cinq mois de prison ferme pour un étudiant

C'est l'air du temps qui a mené M. Pierre en prison. Présenté par les médias, avant même d'être jugé, comme le prédicateur d'un lieu de culte radicalisé à Marnaz, il a été arrêté et placé en détention pour ne pas avoir respecté l'assignation à résidence émise à son encontre par le ministre de l'Intérieur. En cause, son choix d'aller suivre malgré tout sa formation en BTS à Chambéry. Il s'est alors retrouvé devant le tribunal correctionnel de Chambéry, risquant trois années d'emprisonnement. Une mise en scène sous haute surveillance.



Une assignation à résidence, c'est quoi ?

En temps normal, l'assignation à résidence est une mesure décidée par un juge d'instruction ou un juge des libertés et de la détention imposant à une personne de résider dans un lieu déterminé. Cette décision judiciaire impose à la personne qui en fait l'objet de se présenter régulièrement auprès des forces de l'ordre.

Ce qui change avec l'état d'urgence

Désormais, l'éventuelle menace d'une personne n'est pas appréciée par un juge judiciaire, mais par l'exécutif. Il n'y a donc plus de séparation des pouvoirs. Le ministre de l'Intérieur et les préfets peuvent en effet assigner à résidence « toute personne (...) à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics ». Et, avec la révision du texte de la loi du 3 avril 1955 votée par les parlementaires, les peines encourues pour une violation d'assignation à résidence sont aggravées : les contrevenants ne risquent plus un emprisonnement de huit jours à deux mois, mais de trois ans. Nous basculons ainsi dans une justice prédictive et arbitraire, caractéristique des régimes autoritaires.

Un cas d'urgence hors état d'urgence

Pour les étrangers non européens résidant sur le territoire français, l'assignation à résidence peut être décidée par la préfecture du département, sans passer par un juge. C'est possible, par exemple, pour les personnes faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire français, également prise par la préfecture. L'assignation à résidence est souvent vue comme une « alternative » à l'enfermement en Centre de rétention administrative (CRA) : les étrangers attendent « chez eux » et non enfermés, de pouvoir repartir ou être renvoyés dans leur pays d'origine. Une alternative « intéressante » puisque l'assignation peut durer jusqu'à six mois, alors que la durée maximum d'une rétention est de 45 jours.

PERSONNAGES : Trois juges dont la Présidente, Madame le procureur de la République, la greffière, M. Pierre, son avocat, l'avocat commis d'office, une dizaine de policiers (de la Sûreté publique, de la Brigade anti-criminalité, de la Direction générale de la sécurité intérieure), une dizaine de journalistes, la mère et trois frères et sœurs de M. Pierre.

(La salle est pleine. Policiers debout. Sur les bancs sont assis la famille de M. Pierre, les deux avocats et les journalistes. La greffière et la procureur de la République sont sur l'estrade.)

M. Pierre entre, escorté par trois policiers, le visage caché sous une veste noire. On l'installe au premier rang, face à l'horloge du tribunal. Il échange quelques mots avec sa mère mais un policier l'arrête aussitôt. Il parle ensuite avec son avocat.

La sonnerie retentit, l'assistance se lève, les trois juges entrent et s'assoient.)

LA PRÉSIDENTE - M. Pierre, venez à la barre s'il-vous-plaît. (M. Pierre va à la barre.) Bonjour Monsieur.

M. PIERRE - Bonjour Madame.

LA PRÉSIDENTE - Vous avez comparu la semaine dernière et avez demandé un délai pour préparer votre défense. Je vais reprendre votre état civil : vous êtes originaire de Haute-Savoie, vous êtes étudiant, vous êtes de nationalité française. [...] Avez-vous déjà été condamné ?

M. PIERRE - Non, Madame.

LA PRÉSIDENTE - Effectivement, votre casier judiciaire est vierge. On vous reproche de n'avoir pas respecté une assignation à résidence qui vous a été notifiée le 26 novembre par la gendarmerie. Elle vous interdisait de vous déplacer hors de votre lieu de résidence, sauf autorisation du Préfet, et vous obligeait à pointer trois fois par jour au commissariat, à 9h, 11h45 et 17h45. L'instruction du dossier va être assez rapide. Je commence par vous rappeler vos droits. Vous pouvez vous taire, répondre aux questions ou faire une déclaration. Les faits sont assez simples. Le 18 novembre, le ministre de l'Intérieur a pris un arrêté d'assignation à résidence contre vous suite à une perquisition à votre domicile. Elle fait référence à l'état d'urgence au regard de la loi de 1955 et de novembre 2015 et au fait que vos activités représenteraient une menace. Vous apparteniez à la mouvance salafiste, vous avez créé une association prônant une doctrine radicale, vous vous êtes auto-proclamé imam d'une salle de prière clandestine, visant à endoctriner de jeunes recrues en quête de repères. Vous avez très

clairement annoncé que vous ne respecteriez pas l'assignation à résidence en déclarant aux gendarmes : « Je ne pourrai pas la respecter car j'ai une scolarité qui se tient à Chambéry ». Vous avez été dans votre logique puisque le 30 novembre vous n'étiez pas sur votre lieu de résidence mais sur le lieu de votre scolarité. Vous avez été interpellé sans difficulté. Votre statut d'étudiant atteste que vous avez compris les termes et les obligations que vous n'avez pas respectés. Expliquez-nous.

M. PIERRE - Comme je l'ai précisé la semaine dernière, cette formation est très importante pour moi. Elle est très coûteuse. J'ai informé les gendarmes que lundi et mardi, je ne pourrais pas venir signer trois fois par jour. J'étais un peu naïf, j'ai pensé que cela suffisait.

LA PRÉSIDENTE - Monsieur, je suppose que le 13 novembre, vous avez écouté la radio et les informations. Il y a un état d'urgence en France, des mesures ont été prises, votre naïveté est incongrue par rapport à la situation. Un peu de franchise, non ?

M. PIERRE - Je n'ai pas pris la mesure de la chose, je pensais que cela suffisait de prévenir les gendarmes, tout simplement.

LA PRÉSIDENTE - Vous avez lu l'assignation à résidence ? Vous avez demandé un sauf-conduit ? Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. PIERRE - J'avais en tête de faire suspendre l'assignation, car les motifs sont erronés.

LA PRÉSIDENTE - Lundi matin, vous avez fait le choix de braver l'interdiction. Vous auriez pu vous donner le lundi de réflexion. Une interdiction de bouger, ce n'est pas compliqué. La transgression implique la sanction, vous le savez, vous avez eu 20 à votre épreuve de droit au BTS, cela montre que vous avez compris les principes du droit.

M. PIERRE - Le droit que j'ai étudié en BTS, ce n'est pas très difficile, dans la réalité ce n'est pas la même chose.

LA PRÉSIDENTE - Le droit en BTS, c'est comme le droit en société. Si vous faites le choix de la transgression, cela implique une sanction.

M. PIERRE - Tout s'est passé très rapidement, je n'ai pas eu le temps de me préparer, ma première préoccupation était de lever cette assignation. [...]

LA PRÉSIDENTE - Vous seriez à nouveau le 26 novembre, vous diriez la même chose aux gendarmes ?

M. PIERRE - Absolument pas.

LA PRÉSIDENTE - Vous avez déclaré aux gendarmes : « Je ne suis pas en mesure de me plier à ces contraintes car je vais à l'école ».

M. PIERRE - Madame, aller trois fois par jour au commissariat, c'est très contraignant.

LA PRÉSIDENTE - Vous avez demandé à pouvoir y aller moins souvent. Vous avez dit : « Une fois par semaine me conviendrait ». On n'est pas dans la négociation, Monsieur. Pourquoi ne pas avoir écrit au Préfet pour avoir une autorisation ?

M. PIERRE - J'ai demandé à Monsieur le Préfet qu'il puisse m'autoriser à me rendre à mes stages et que je puisse aller en cours.

LA PRÉSIDENTE - Vous ne contestez plus l'arrêté ?

M. PIERRE - Non. [...]

LA PRÉSIDENTE - Vous habitez chez votre maman ? Elle n'a pas tenté de vous dissuader de partir le lundi matin ?

M. PIERRE - Écoutez, Madame, ma mère, voilà, elle connaît encore moins que moi les tenants et les aboutissants, elle a peut-être jugé que j'étais dans mes droits.

LA PRÉSIDENTE - Et dans votre entourage ? Cela s'est su dans votre réseau social, non ? Personne n'a tenté de vous en dissuader ?

M. PIERRE - Non, c'est quelque chose de nouveau. Personne n'a compris pourquoi j'étais assigné à résidence. C'est peut-être pour ça que personne ne m'a empêché d'aller à Chambéry...

LA PRÉSIDENTE - C'est un peu interpellant que personne n'ait réagi, mais c'est sûr qu'on ne peut pas rendre les autres responsables de vos actes. Bien. Madame le Procureur, avez-vous des questions ?

MME LE PROCUREUR - Oui, Madame la Présidente. (À M. Pierre) Quand avez-vous écrit au Préfet ?

M. PIERRE - Samedi, quand j'étais à la maison d'arrêt, on m'a dit que la lettre ne partirait que lundi alors je l'ai donnée dimanche soir.

MME LE PROCUREUR - Vous lui avez demandé quoi ?

M. PIERRE - Je lui ai demandé de m'autoriser à faire une recherche de stage, d'aller à l'entreprise qui pouvait m'accueillir et d'aller à l'école.

MME LE PROCUREUR - Pourquoi n'avons-nous pas la lettre ?

M. PIERRE - Je n'ai pas pu faire de copie, j'étais en cellule. Je n'ai pas pu faire de lettre recommandée, seulement une enveloppe prioritaire.

J'étais en cellule, Madame.

MME LE PROCUREUR - Je n'ai pas d'autre question.

LA PRÉSIDENTE - Allez vous asseoir à côté de votre escorte (M. Pierre s'exécute.) Madame le Procureur, vous avez la parole.

MME LE PROCUREUR - Je vais être assez brève dans mes explications. J'ai deux observations qui illustrent la vigilance qui doit être la vôtre dans ce dossier. Autant dans sa garde à vue qu'au cours de l'audience, Monsieur souhaite déplacer le débat sur la légitimité de la perquisition et de l'arrêté d'assignation à résidence. Il affirme que la perquisition a été infructueuse, je n'en sais rien si elle a été infructueuse et ce n'est pas lui qui peut l'affirmer. C'est une façon d'allumer un contre-feu que je comprends, si ce n'est que les contre-feux éteignent les feux, ce qui n'est pas le cas ici. Et s'il y a eu des centaines voire des milliers de perquisitions depuis le 13 novembre, il n'y a pas eu autant d'assignations à résidence.

Monsieur présente un discours extrêmement adapté et une naïveté fautive. Il se dit victime d'une justice prédictive pour des faits qu'il n'a pas commis mais ce n'est pas ça. Il est poursuivi parce qu'il n'a pas respecté l'arrêté d'assignation à résidence, et le non-respect de la loi est égal à une infraction pour laquelle il risque trois ans de prison. C'est sur cela que vous allez le juger aujourd'hui. Il aurait pu faire des recours administratifs. [...] Il vous a dit avoir envoyé une lettre au Préfet, c'est la seule chose qu'on lui demande, de faire état de ces démarches-là, ce n'est pas compliqué. (Mme le Procureur a un sourire sarcastique.) Mais on n'a pas de justificatif. Bien, c'est bien, on va devoir croire Monsieur alors. Il nous demande sous couvert de sa formation de lui valider un sauf-conduit sur des éléments qu'il ne justifie pas. Ce n'est pas à vous de lui accorder, on ne peut pas fonctionner ainsi, ce n'est pas possible. Moi, je dis qu'il ignore cet arrêté et il vous demande de le valider. Il regarde cet arrêté de haut depuis le début. Vous entrerez donc en voie de condamnation. Je demande à ce qu'il soit condamné à six mois de prison avec maintien en détention.

LA PRÉSIDENTE - C'est à la défense d'avoir la parole.

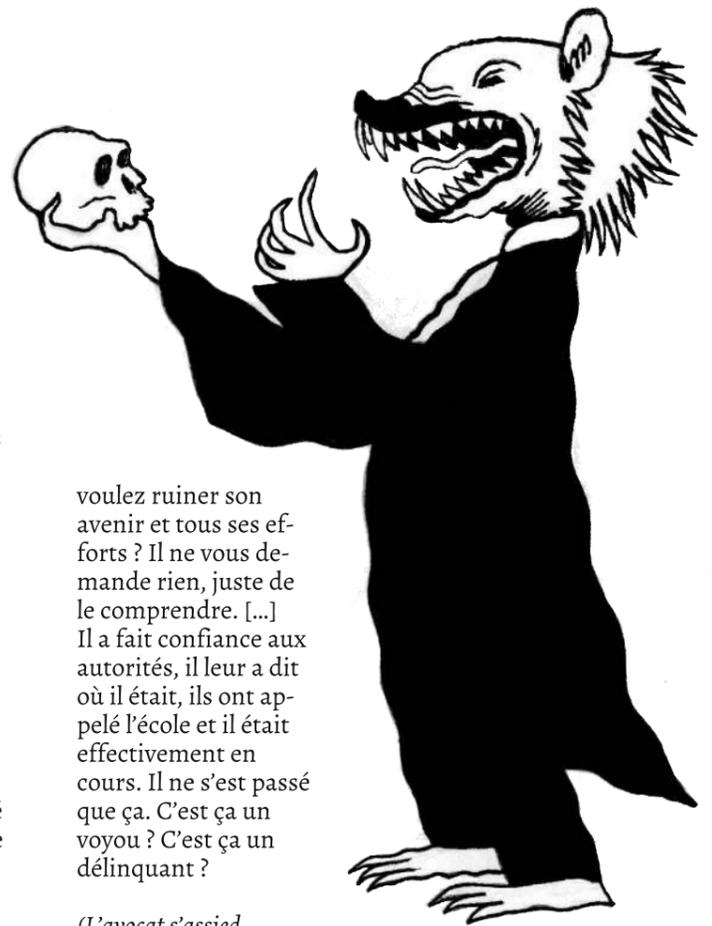
L'AVOCAT - Les choses sont simples : une obligation, si elle est violée, il faut y répondre. Mais il faut répondre à cette violation de manière adaptée, c'est-à-dire en tenant compte du contexte de la règle. On ne peut pas exclure le contexte de cette loi qui remonte à 1955. [...] Il faut interpréter les propos de l'individu qui sont tenus dans le cadre d'une loi exceptionnelle, dans un cadre exceptionnel. Sa réaction ne doit pas faire de lui un être machiavélique, doué d'une intelligence extraordinaire, même s'il a eu 20/20 à une épreuve de droit. Je suis désolé, vous devez aller au-delà des mots. Il n'a pas exprimé un refus catégorique, il a fourni des explications. Il vous dit : « Je vais à l'école à Chambéry les lundis et mardis ». Il est possible d'admettre que trois pointages par jour, cela l'empêche d'aller à l'école. Voilà la seule chose qu'il a dit : « C'est très contraignant, surtout pour une personne innocente, surtout après une perquisition infructueuse, comme un peu partout en France ». Il a peut-être eu la légèreté de faire une remarque globale. C'est peut-être arrogant, cela peut être interprété comme de l'arrogance face à un arrêté du ministère de l'Intérieur dans un contexte exceptionnel. Mais ce garçon va à l'école, il est assidu, il a de très bonnes notes et je me demande : comment se fait-il que ce garçon ait été inquiété par un arrêté ? Les journaux disent que c'est un prédicateur, un salafiste, mais moi ce que je vois c'est qu'il a eu des problèmes avec le maire d'une commune, une petite guerre avec le maire, voilà tout. C'est là, je lui ai dit, l'erreur que tu as peut-être faite. Ce qu'on lui reproche, c'est d'avoir eu le courage de créer une association afin de vivre son culte. Mais il n'est pas imam, il ne se considère pas comme imam. [...] On l'a accusé de radicalisme gratuitement, sans aucune preuve, on n'est rien allé vérifier. [...]

Les mots ont un poids et il en paye le lourd tribut aujourd'hui, lui qui n'est jamais allé en prison, lui qui n'a pas de casier. Et maintenant, vous cherchez à l'achever, avec des questions qui jettent davantage le discrédit sur sa personne : pourquoi êtes-vous parti en Angleterre ? Beh, pour apprendre l'anglais, tout simplement. Où avez-vous travaillé ? Il est allé travailler à

« Nous ne sommes pas libres.
Et le ciel peut encore nous tomber sur la tête.
Et le théâtre est fait pour nous apprendre d'abord cela ».
Antonin Artaud, Le théâtre et son double.

l'usine pour se payer ses études. Voilà la bonne illustration de ce que doit être un bon citoyen qui vient du bas, pas du haut. C'est pour cela qu'on lui a notifié l'arrêté ? C'est pour cela qu'on ne pose pas de questions sur le contexte ? Bah oui, c'est pour ça ! (Le commandant de l'Unité de sécurité de proximité de la police chambérienne entre dans la salle d'audience en civil, jette des regards inquisiteurs sur l'assistance puis murmure quelques mots à ses collègues accoudés aux murs.) Un jugement est là pour faire comprendre, mais il a compris, il respecte la règle, il a écrit au Préfet. Faut-il être un bon délinquant exemplaire pour mériter un jugement exemplaire ? Il a eu trop grande gueule et il en paye les pots cassés, il a osé affronter une personne qui avait beaucoup plus de pouvoir que lui. Il a la liberté de culte, on ne peut pas l'incriminer de radicalisme, c'est gratuit, méchant. La méchanceté, c'est l'expression du nationalisme, comme disait Romain Gary.

Je suis désolé, Mesdames, mais j'ai peur de votre sanction. Juger les autres de manière gratuite, est-ce là l'expression de la démocratie ? Vous n'êtes pas là pour n'apprécier que des mots sans tenir compte du contexte. Et oui, les mots ont un poids. Je veux vous faire comprendre que vous n'avez pas affaire à un terroriste, à un délinquant, à un prédicateur, à une personne qui s'est auto-proclamé imam. Vous avez juste affaire à un étudiant. Est-ce qu'il mérite une sanction exemplaire au même titre que cette loi ? Même si on doit y adhérer complètement, est-ce que cela nous empêche de réfléchir ? Ne me faites pas croire qu'il n'y a que la défense qui est capable de réfléchir ! Il ne mérite pas la prison. Un coup de bâton peut-être, vous le lui avez donné, il a compris. Vous



voulez ruiner son avenir et tous ses efforts ? Il ne vous demande rien, juste de le comprendre. [...] Il a fait confiance aux autorités, il leur a dit où il était, ils ont appelé l'école et il était effectivement en cours. Il ne s'est passé que ça. C'est ça un voyou ? C'est ça un délinquant ?

(L'avocat s'assied.)

Les juges se retirent pour délibérer. Pendant ce temps, la famille échange silencieusement des regards avec M. Pierre, l'avocate commise d'office parle avec un policier, le commandant de police rigole avec ses hommes, les journalistes relisent leurs notes et discutent. Une demie-heure plus tard, la sonnerie retentit à nouveau, l'assistance se lève, la cour entre, l'assistance se rassoit.)

LA PRÉSIDENTE - Monsieur, venez à la barre s'il vous plaît. (M. Pierre s'exécute aussitôt, en jetant un regard à sa famille.) Après débat contradictoire, le tribunal vous reconnaît coupable et vous condamne à la peine de cinq mois d'emprisonnement ferme, avec maintien en détention.

(Silence puis tristesse, colère et incompréhension de la famille de M. Pierre.)

LA MÈRE - (À la Présidente du tribunal) Mon fils n'a rien fait Madame. Madame, vous ne pouvez pas faire ça, c'est injuste. Mon fils n'a rien fait ! (Elle tente de s'approcher de son fils mais les forces de police s'interposent, avant de passer les menottes à M. Pierre pour le conduire à la maison d'arrêt de Chambéry. Avant de sortir, son avocat lui dépose une veste sur la tête.) Mon fils n'a rien fait Madame !

(La tension monte, les frères et sœurs de M. Pierre expriment leur indignation, les forces de police les expulsent de la salle d'audience, manu-militari. La famille, les policiers et les journalistes sortent dans une grande cohue. De dehors, on entend crier.)

LE COMMANDANT DE POLICE - Maintenant, ça suffit ! Vous êtes dans un tribunal, vous pourriez avoir un peu de respect. Allez, tout le monde dehors !

(Rideau.)



DU GOUDRON ET DES THUNES

Avec les opérations de communication bien huilées de Chambéry métropole et de Chambéry sur le nouveau plan de déplacement de la ville « apaisée », on en oublierait presque les infrastructures routières en discussion dans l'agglomération. Parmi celles-ci figure le projet de « doublement » de l'échangeur autoroutier de La-Motte-Servolex qui relie la Voie rapide urbaine (VRU) aux autoroutes A43 (direction Lyon) et A41 (direction Annecy). De quoi dégrader encore un peu plus la qualité de l'air déjà médiocre dans les environs.



Ce projet de « réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry » est présenté par Area, l'actuel concessionnaire des deux autoroutes. D'un côté, il prévoit de conserver l'actuel échangeur uniquement pour les mouvements VRU-A43, en modifiant la courbe des bretelles d'accès et en élargissant la VRU avec la création d'une quatrième voie à cette hauteur. De l'autre, il envisage de construire un nouvel échangeur réservé aux mouvements VRU-A41 : deux nouvelles gares de péage au niveau de l'entrée dans la zone d'activités des Landiers ainsi que deux bretelles d'accès. Deux phases distinctes de travaux sont annoncées : la réalisation de la première partie (55 millions d'euros) doit débuter en 2016 pour une entrée en service en 2018 ; la seconde partie n'a encore ni de calendrier ni de budget. Après une concertation publique menée en juin 2014 par la préfecture de Savoie, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, initialement prévue pour l'été 2015 puis repoussée une première fois au mois de décembre, ne devrait finalement plus tarder à voir le jour.

Plus de voitures

Les travaux proposés par Area ont pour objectif d'« améliorer la fluidité du trafic ». Selon l'opérateur, le trafic sur cet échangeur autoroutier n'a de cesse d'augmenter, ce qui conduirait dans les années à venir à une saturation. Rien d'étonnant dans cette prévision : malgré les préconisations du Plan climat-énergie de Chambéry métropole ou celles du projet de Plan local d'amélioration de la qualité de l'air, le trafic automobile continue effectivement de s'accroître. Doit-on pour autant se résigner à cette « évolution naturelle du trafic » que présente Area ? La fréquence et les motifs de nos déplacements, ainsi que les moyens de transport utilisés, n'ont évidemment rien de « naturel ». En proposant des conditions de circulation automobile attractives, les nouveaux aménagements

prévus par Area contribueront justement à l'augmentation du trafic qui transitera par l'agglomération chambérienne. Pour anticiper cette tendance à l'augmentation, pourquoi ne pas proposer des mesures de stabilisation-diminution des déplacements automobiles ? Certainement que cette perspective ne serait pas vraiment dans l'intérêt d'Area, qui encaisse les recettes des péages. Assez logique donc que la baisse du nombre de passages à la caisse ne soit pas dans ses priorités.

Plus de pollution

Ce n'est pas en augmentant le trafic routier que l'air de la vallée retrouvera la fraîcheur de sa jeunesse. Aujourd'hui, le transport routier représente en effet 35,3 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, soit 275 307 tonnes équivalent CO₂, et la circulation sur les autoroutes A41, A43 et VRU compte pour plus de 50 % de celles-ci. Le Bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre de Chambéry métropole qui présente ces chiffres stipule également que « la réduction de l'usage de la voiture au profit des modes doux est la clé de voûte pour réduire les émissions sur le territoire ». Tout l'inverse, donc, de ce que souhaite faire Area avec son projet de « doublement » de l'échangeur autoroutier de La Motte-Servolex.

Plus vite

Les aménagements prévus sont également censés « renforcer la sécurité ». D'après Area, le secteur serait plus accidentogène qu'ailleurs, notamment sur les bretelles d'accès à l'échangeur. Affirmation impossible

à vérifier : aucune référence à des rapports d'accidents ne figure dans le dossier de concertation. Cette hypothèse est donc a priori bancale, mais admettons-la. Comment renforce-t-on alors la sécurité ? Par des mesures d'abaissement de la vitesse dans ces bretelles, des installations pour ralentir les véhicules, des dispositifs de contrôle, etc. ? Non, la société d'autoroute préfère travailler sur les « caractéristiques géométriques » de ces bretelles, que l'on peut résumer ainsi : moins de courbes, plus de lignes droites.

Plus d'argent

Même pour ce qui est de « maintenir une offre de couverture attractive » et « optimiser l'intégration environnementale de l'infrastructure », les objectifs et les moyens mis en œuvres sont incongrus. Finalement, pas grand-chose ne tient la route dans ce projet. En fait, c'est l'État qui confie à Area la maîtrise d'ouvrage, c'est à dire la définition des besoins, des objectifs, du calendrier et du budget. Sauf qu'Area est détenue par la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), elle-même détenue majoritairement par Eiffage. Eiffage ? Le petit frère de Vinci et Bouygues, 3^{ème} groupe de BTP et concessions français, dont l'une des activités principales est la construction d'autoroutes et de grands ouvrages d'infrastructures. La législation en vigueur permettant à une filiale d'attribuer jusqu'à 50 % des travaux à sa société mère, Eiffage pourrait ainsi s'auto-attribuer plus de 27 millions d'euros de travaux via sa filiale Area. Quant au décret ministériel relatif à cette nouvelle infrastructure, il ouvre la possibilité, en cas d'abandon du projet, de récupérer les 55 millions d'euros récoltés pour d'autres projets liés à la mobilité sur le territoire. Qui sait...



12 heures à Belledonne

Il est 8 heures et des flocons en ce vendredi de janvier alors qu'un froid de canard sibérien sévit sur la région. La tête encore sous l'oreiller et du sable plein les yeux, me voici donc étiré de tout mon long sur une chaise, que j'ai eu la présence d'esprit d'emporter. Je viens de m'installer dans le hall de la tour Belledonne, à un jet de chipster de la carcasse du Super U de Chambéry-le-Haut, pour y passer la journée.

Dans un dégradé de rose pastel le jour finit de se lever. Et un mélange de perplexité et d'angoisse monte en moi. Ma plus grande crainte ? Que personne ne me calcule. Que je reste planté là pendant des heures dans une indifférence totale. J'attends donc péniblement ma première rencontre avec l'autochtone.

Il est 8 heures : Chambéry s'éveille

Après quelques échanges de « Bonjour ! » furtifs avec des groupes de personnes qui vaquent à leurs occupations (vérification du vide de la boîte aux lettres, franchissements de porte dans tous les sens...), ça y est, ma présence suscite des interrogations plus poussées de la part d'un groupe féminin réuni sur le paillason extérieur. « Qui c'est ce mec ? » « En plus, il est assis sur une chaise ! » Une des trois commères franchit alors l'entrée et se précipite vers moi en titubant pour m'arracher le stylo des mains. « Vous voulez un autographe ?... » me lance-t-elle, l'haleine bien chargée en vapeurs éthyliques. « Françooooooooise ! » hurle alors une jeune fille brune et la poivrote de s'enfuir.

Alison, ma sauveuse, n'est autre que la gardienne de l'immeuble. Piercing sur l'arcade et sous la lèvre, elle est en Contrat jeune, soit 3 années de boulot assurées. Cigarette électronique à la main, elle m'explique que son rôle ne se cantonne pas au ménage. « Je suis aussi chargée de la maintenance, et puis, il y a un rôle social, faut parler aux gens, et régler les problèmes d'incivilités comme la musique trop forte. » Et, sinon, les résidents dans l'ensemble ? « Ici, ils sont gentils » Elle s'enquiert de ma présence. Je lui explique que je vais rester 12 heures. Ses sourcils se lèvent, puis elle ajoute, gênée : « Mais je vais vous embêter avec le bruit de l'aspi... » « Pas de problème. Faites comme d'habitude. »

Des enfants déboulent de l'ascenseur. C'est l'heure de pointe, tous s'engouffrent dans les entonnoirs que constituent les deux portes massives de l'entrée. Les saluts fusent, la convivialité plane. Puis, le calme revient.

Farid, la cinquantaine, vient à ma rencontre. Il a des faux airs de Djamel Debbouze vieux (si la chose est imaginable). « La vie ici ? Ça a changé. La nouvelle génération d'arrivants n'a pas la même mentalité. Heureusement, entre anciens il y a une super communication ». Lui travaille dans la sécurité au Super U d'à côté. « Avec mes cousins, on est douze dans la sécurité. À Carrefour, Super U, Leclerc... partout ! » Rigole-t-il. Une dame à qui il manque la moitié des dents du bas lui tape sur l'épaule en passant : « Farid, il connaît tout le monde ici ! ». Puis, c'est au tour de son voisin de débarquer. « Merci d'avoir réglé le problème » « C'est normal, faut s'entraider, sinon, la tour, elle s'écroule. ». La conversation se termine au milieu du vrombissement sourd de l'aspirateur.

En fin de matinée, c'est une jeune mère de famille, casque audio énorme sur la tête, qui tourne son dynamisme communicatif vers moi. « Ici, y a une belle convivialité. Moi, j'habite au 12ième, mon voisin m'apporte des papillotes pour ma petite, à la fête des mères j'ai eu droit à une rose. J'ai une voisine qui est primo-arrivante, l'autre jour je suis allée la voir pour qu'elle me montre la recette du tajine. » Venue s'installer à la ZUP en coloc' avec des copains étudiants (« Ici y'avait de la place, on payé 300 euros/mois, on était huit, c'était super. »), elle y est restée depuis. « C'est une tour dans laquelle y'a de la vie. Non, vraiment y' a rien à redire. » Puis, elle me propose de me faire visiter son appart cet après-midi. « Avec joie ! »

Il est midi, mon hall se remplit d'effluves culinaires. La pause s'impose. Je me replie dans une boulangerie et casse ma dalle d'un sandwich au poulet.

Un aprem sur les trottoirs

14h03. De retour, c'est calme, ça sent la sieste. Je prends l'air, un vent glacial balaie le parvis devant moi. En 1961, au moment de la construction de la 1ère tranche de la ZUP, Jean Dubuisson, l'architecte principal du projet avait choisi ce lieu pour : « sa vaste plaine agricole très bien ensoleillée et à l'abri des vents dominants... ». Raté !

Au pied de mon monolithe de béton, j'observe à m'en briser le cou la façade striée de balcons métalliques. 60 mètres de haut, 18 étages, 144 appartements, date de naissance : 1975. La mère de famille passe à nouveau devant moi. « Je ne vous oublie pas vous savez. Je vais faire quelques courses, et à mon retour je vous montrerai la vue spectaculaire de mon salon sur la Croix du Nivolet ».

Scotchés sur un des bancs de l'esplanade, deux piliers sans comptoir tuent le temps en écusant canettes de bière et rosé de supermarché. J'installe ma chaise à leur côté. Kader, le plus grand des deux, doudoune et lunettes fumées, prend un bain de soleil. Il dépeint pourtant une vie pas forcément super lumineuse. « Par rapport à d'autres quartiers comme il peut y en avoir à Paris, Lyon ou même Grenoble, ici, c'est une crèche (sic). C'est tranquille quoi ! Dans la population, tu as de tout, c'est cosmopolite. Après le problème, c'est que c'est une politique qui met tous les gars de l'immigration, les délinquants et ceux qui sortent de psychiatrie ensemble. Il y a un mélange, ok, pas de problème ! Tout le monde se connaît et on respecte tout le monde ». Face à nous, l'avenue d'Annecy étale sa monotonie d'inspiration stalinienne. En son fond Ouest, le Nivolet, barre verticale « de luxe », avec piste hélicoptère à son sommet. « Mais on est quand même un peu isolé ici, reprend Kader. Quand tu dis que tu habites Cognin ou Jacob, ça va, mais Chambéry-le-Haut... Toi tu as pris la peine de venir nous voir, de nous écouter, mais en général, les gens ne nous connaissent pas. Il y a comme une barrière avec les gens du centre ou d'ailleurs, des deux côtés. On finit par avoir peur du regard de l'autre, on se sent persécuté ».

Soudainement, une silhouette familière remonte la rue. Je cours, chaise sur l'épaule, vers Manu, collègue d'un taf pas si lointain. Nous décidons alors de nous jeter dans le premier rade venu. « T'as de la chance de m'avoir capté ici, me lance-t-il d'emblée derrière son soda, c'est un coin où je viens jamais ». Jeune père de famille

qui s'éreinte à la tâche pour son fils de deux ans, Manu habite pourtant la ZUP depuis toujours, lui aussi, mais pas du même côté. « Moi, j'suis des Châtagniers, c'est plus résidentiel. Chacun reste un peu dans sa zone, y a des gens d'ici qui ne viennent jamais dans mon quartier. Et puis, ajoute-t-il, me désignant discrètement une bande d'ados en survet' un peu bravaches qui glandouillent gentiment, ça craint un peu dans l'coin. Ça traîne entre potes, et vu qu'ils n'ont rien à faire, ils finissent par te casser les couilles... Mais, quand t'as vu tes parents galérer, que t'es en échec scolaire, et que t'as aucune perspective, c'est normal de te laisser entraîner... »

Et pour Manu, grand témoin de l'évolution des Hauts de Chambéry, pour y habiter depuis le début de son existence, même dans son quartier réputé « tranquille », les problèmes ne datent pas d'hier. « Quand j'étais petit, ils ont fermé la caserne, les militaires partis, donc une part importante des consommateurs, tout a coulé. Avant, y'avait des commerces, des bars, une boucherie, une boulangerie... Maintenant, faut faire 15 minutes de marche pour aller chercher son pain. C'est même pas que c'est devenu plus craignos, c'est juste devenu plus pauvre ». Et d'ajouter dans un grand éclat de rire : « Moi, je ne serais pas né à la ZUP, j'arrive ici, la semaine qui suit je re-déménage ».

Fin de journée

Retour à mon hall favori en traînant la savate. Il est 17h11, les habitants rentrent de leur labeur quotidien, et me couvent de regards bienveillants et de mots encourageants. Pour certains, ils m'ont vu ce matin, et me retrouvent ce soir. J'ai un peu l'impression de faire partie de la famille.

Un type, bonnet vissé sur le crâne, survet' et lunettes d'intello passe la porte.

« Quand les personnes âgées voient des vitres cassées, des prospectus jetés à terre ou des gars squatter, c'est un peu gênant, mais, je leur dis : Combien y'a-t-il eu d'agressions à la personne ? C'est la marche au-dessus, l'étape à ne pas franchir. Des incivilités, il y en a. Mais de vrais problèmes, non. Chambéry-le-Haut, franchement, c'est pas si terrible. Et puis, il faut utiliser l'espace public. Il y a quelques mois, on a donc eu ce petit souci avec cette bande qui squattait, eh bien on s'est retrouvé là, à la place où vous êtes, le soir, on avait installé une table et des chaises, on jouait aux cartes, discutait, jusqu'à minuit, et les jeunes ne sont plus revenus. Voilà ».

Après ce discours réconfortant, le hall replonge dans le calme. Le début de soirée égraine son long chapelet de minutes immuables. Dans la tour jumelle à la mienne, les fenêtres s'illuminent une à une. Partout ailleurs, le noir est d'encre. Et je suis transi. Mes doigts de pied et de mains s'engourdissent. Tout le froid s'est engouffré, et pas de nouvelles de ma mère de famille. On a dû se loucher, dommage. Avant de me fondre dans le noir, je jette dans un réflexe quasi pavlovien un coup d'œil à mon téléphone portable. Il est 19h57. J'ai passé 12h dans une tour de Chambéry-le-Haut.



POUBELLE LA VIE

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, C'EST EN FRANCE UNE BONNE CENTAINE DE KILOS DE NOURRITURE PAR AN ET PAR HABITANT·E QUI SE PERD SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE, DE LA PRODUCTION À LA CONSOMMATION. SOIT PLUS DE 12 500 TONNES POUR L'AGGLOMÉRATION CHAMBÉRIENNE. UN PHÉNOMÈNE CARACTÉRISTIQUE DES PAYS DITS « DÉVELOPPÉS » ET D'UN SYSTÈME BASÉ SUR LA SURPRODUCTION. À TOUS LES NIVEAUX DE LA SOCIÉTÉ, INDIVIDU·E·S, ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES S'ORGANISENT POUR TIRER LE MEILLEUR DE CES ÉNORMES SURPLUS. PETIT DÉTOUR PAR LES POUBELLES DE VOTRE SUPERMARCHÉ.



Il est 21h30, une soirée fraîche de décembre, Julie, Maude et Arnaud, trois jeunes Chambérien·ne·s sortent la voiture pour « faire de la récup' ». Autrement dit : faire les poubelles du supermarché pour récupérer les aliments qui s'y trouvent. Pour Julie, étudiante en troisième année de physique, cette sortie est une première. Les deux autres, avec qui elle vient d'emménager, se nourrissent ainsi depuis déjà quelques années, pour des raisons économiques mais aussi politiques.

- On trouve presque tout ce dont on a besoin, explique Maude, juriste dans une association.

- Les produits secs, pâtes, riz, farine, c'est plus rare mais ça arrive, renchérit Arnaud, qui travaille comme serveur à mi-temps dans un bar.

Ce qu'ils-elles vont pouvoir récupérer ce soir, ils-elles ne le savent encore. Deux cagettes, cinq, dix ? Ce qui est sûr, c'est que s'il y en a trop, ce sera distribué aux copains-copines.

Un dimanche soir de récup'

Le supermarché n'est qu'à trois kilomètres de là, on se gare sur le parking. Le local à poubelles est situé derrière. Pas facile d'y accéder, les qualités de grimpeur·se sont bienvenues. C'est en effet une cloison de tôle d'environ 2m50 qui les sépare du local. Courte échelle et débrouille leur permettent d'atterrir entre les quatre murs où se trouvent quelques palettes, des piles de cagettes et trois grandes poubelles pleines à craquer. C'est sans hésitation que Maude plonge ses mains dans l'une d'entre elles. Julie hésite.

- La première fois, lui dit Maude, ça fait bizarre de fouiller dans une poubelle. Mais en réalité, la plupart des aliments sont encore comestibles et ne sont pas pourris.

- En fait, si ce n'était pas dans la poubelle, tu les prendrais sans te poser des questions, ajoute Arnaud en tendant une paire de gants à Julie.

Julie prend son courage à deux mains et se décide à attaquer la troisième poubelle. Elle y découvre des morceaux de courge emballés, plusieurs bottes de poireaux et des clémentines en vrac. Elle est étonnée : les poireaux ont le bout des feuilles un peu abîmé, quelques clémentines sont à moitié pourries, mais en faisant le tri, elle peut en récupérer les trois quarts. Les courges feront une excellente soupe !

Pendant ce temps, Maude et Arnaud ont déjà rempli trois cagettes, de fruits et légumes principalement, mais il y a aussi de la bière et des chips. Maude en ouvre un paquet pendant qu'Arnaud s'évertue à extraire un gros sac poubelle noir du fond de la poubelle, rempli de produits laitiers : une dizaine de camemberts, des yaourts aux fruits, des crèmes desserts. Julie s'inquiète :

- Ça ne craint pas de récupérer tout ça, ça périmé quand ?
- Les yaourts périment demain, répond Arnaud. Mais tu sais, les dates c'est un peu n'importe quoi. Hier, j'ai mangé un yaourt périmé d'il y a vingt jours et je n'ai pas eu de souci.

Au final, après un petit quart d'heure de fouille, ce sont six cagettes que la fine équipe réussit à remplir ce soir-là. Il ne reste plus qu'à remonter « les courses ». Les murs n'ont pas rétréci pendant l'opération, il faut s'organiser. Arnaud et Julie repassent de l'autre côté pour réceptionner les cagettes que Maude leur tend à bout de bras en montant sur une poubelle. C'est Julie qui s'occupe de faire les aller-retours pour charger la voiture. Avant de rejoindre ses ami·e·s, Maude remet le local à poubelles en ordre pour ne pas laisser de traces de leur passage. Alors qu'elle franchit à son tour le mur, une personne apparaît à la fenêtre d'un appartement proche et l'interpelle. Sans bien entendre ce qu'elle lui crie, elle se précipite dans la voiture.

- Waouh ! Il m'a fait peur celui là, dit Julie, alors qu'ils-elles prennent le chemin du retour. Il a sûrement appelé les flics en croyant qu'on était des voleurs ! Ça vous est déjà arrivé de vous faire prendre ?

- Récemment, répond Maude, des amis se sont fait arrêter par la police juste après avoir tout chargé. On leur a demandé leurs papiers et ce qu'ils faisaient là. Les copains ont répondu franchement qu'ils avaient récupéré de la nourriture destinée à être jetée et les flics les ont laissé partir. En plus, ils n'avaient pas leurs papiers, ils auraient pu passer 4h au poste pour contrôle d'identité.

- Ah oui ? Donc c'est plutôt toléré par les forces de l'ordre ?
- Pas toujours... Il nous est arrivé de devoir remettre tout ce que nous avons trouvé dans les poubelles sous le regard attentif des policiers. Une fois ils ont même transmis nos identités au gérant du magasin, mais il n'y a pas eu de suite. Ce serait sûrement pas une si bonne pub pour eux...

Un supermarché pas comme les autres

Au lieu de jeter les invendus dans les poubelles, où quelques personnes viendraient se les arracher, Jean-Michel, le gérant d'un petit supermarché, a décidé de les redistribuer directement, à l'encontre des consignes de sa hiérarchie. Sur les coups de 19h, dans la petite rue derrière le magasin, quelques personnes attendent chaque jour sa fermeture. Les employé·e·s retirent du stock en les bippant les sachets de salades, de fraises, d'oranges, de tomates, dont l'une est un peu abîmée, puis les mettent à disposition dans des cagettes. Parfois il y a des pizzas, du pain de mie à la date de péremption proche. Le deal : les glaneur·euse·s doivent se partager équitablement ce dont ils ont besoin, sans se les arracher, et jeter dans les poubelles ce qu'il reste, en laissant les lieux propres. Jean-Michel nous explique : « C'est stupide de jeter dans les poubelles et que les gens viennent fouiller ensuite dedans ».

À l'heure de la récup', on attend, on se regarde sans parler, peut-être a-t-on un peu honte d'être là. Un vieux monsieur patiente un peu plus loin, comme s'il ne voulait pas qu'on le remarque. Mais l'ambiance se détend dès lors qu'on engage la conversation. « Ce n'est pas tous les jours qu'ils sortent les poubelles, parfois on attend pour rien », nous confie Jeanne, habituée à venir chaque jour en voiture avec son fils de 30 ans. « Il y a toute la famille à nourrir, et mes deux autres fils ont perdu leur boulot il y a quelques temps ». Bernard, 67 ans, fait aussi partie des habitué·e·s. Il estime qu'il a besoin de 800€ par mois pour vivre, alors que sa retraite s'élève à 640€. « Pourtant, j'ai travaillé toute ma vie dans le bâtiment, et j'en ai respiré de l'amiante ! ». Jeanne s'étonne que Bernard n'ait jamais été marié. « C'est que j'ai couru le monde, j'ai été en Irak, en Égypte, en Allemagne de l'Est, en Pologne... » D'autres personnes passent plus occasionnellement, comme ces deux étudiants qui en profitent « quand c'est sur leur chemin ». Quant à savoir s'il n'y aurait pas un manque à gagner pour Jean-Michel, celui-ci rétorque : « Pas du tout. En fait, bon nombre de ceux qui viennent se servir le soir font également leurs courses dans notre magasin ! ».

Des pratiques variables

Maude, Arnaud et Julie rentreront tranquillement chez eux-elles cette fois-là, avec de quoi manger pour une bonne semaine. Ce n'est pas toujours le cas : là où les glaneur·euse·s, comme on les appelle plus officiellement, enfreignent la loi, c'est lorsqu'ils-elles pénètrent dans l'enceinte où se trouvent les poubelles, qui est propriété privée du supermarché. Mais le contenu des poubelles, à qui appartient-il ? En mai dernier, dans l'Hérault, trois personnes avaient été reconnues coupables de « vol de denrées périssables » suite à une récup. Elles avaient toutefois été dispensées de peine.

« Pour éviter d'attirer les glaneurs », la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution) conseille de « placer [les] poubelles dans des endroits inaccessibles ». Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Les poubelles sont parfois gardées à l'intérieur et ne sont sorties que lors du ramassage : il faut alors être là au bon moment ! Dans les zones commerciales, si le local à poubelles est parfois accessible par une porte ou un portail, il ressemble souvent à une vraie forteresse, protégée par de hauts murs lisses. Certains vont même jusqu'à installer du fil barbelé, comme au Carrefour de Challes-les-Eaux. Peut-être arguera-t-on que c'est dans les mêmes locaux que sont stockés certains des produits plus volumineux, comme les packs de bouteilles. Cela énerve un peu Maude :

- *La récup, c'est pour se nourrir, et aussi pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Difficile de confondre une poubelle avec un pack de bouteilles de coca !*

- *D'autant plus que les locaux sont presque toujours équipés d'une caméra de vidéosurveillance, ajoute Arnaud.*

Quant à récupérer en pleine journée, cela reste possible lorsque les poubelles traînent sur la voie publique. Mais cela ne plaît pas toujours aux commerçant·e·s. À Chambéry, l'un d'eux-elles nous a avoué à moitié en rigolant qu'il avait déjà « jeté un seau d'eau sur des Roumains » qui fouillaient les poubelles devant son magasin. Parfois c'est le·la vigile qui se charge d'éloigner les glaneur·euse·s. « C'est pour éviter les conflits entre eux », se justifie-t-il. Le même commerçant est pourtant sensible au gaspillage alimentaire puisqu'il donne régulièrement les surplus à l'association La Galoppaz, via une convention avec la Banque Alimentaire.

Voilà une raison souvent invoquée, telle un mythe, contre le glanage : la possibilité de porter plainte en cas d'intoxication alimentaire. De façon plus réaliste, la FCD s'inquiète que « les produits récupérés par les populations les plus démunies [soient] gérés comme des déchets par les entreprises et [puissent] être dangereux », notamment par la présence de produits d'origine animale. Pour la FCD, « il y a donc une impossibilité juridique à "autoriser" le glanage, tout du moins à le rendre possible en ne détruisant pas les produits ».

Faut-il donc considérer comme un acte bienveillant le fait de faire avaler les invendus alimentaires par un broyeur ou un compacteur ? Récemment, plusieurs supermarchés de l'agglomération chambérienne se sont dotés de tels engins ; ça fait plus classe que la javel ! C'est le cas, par exemple, du Super U de La Ravoire, qui a refusé de répondre à nos questions, ainsi que de l'Intermarché du Viviers-du-Lac. Interrogé à ce propos, le directeur adjoint explique avoir installé un broyeur pour éviter que « les gens du voyage récupèrent, alors qu'il n'y a rien à récupérer ». C'est loin d'être le seul à considérer les Roumain·e·s, les Roms ou les gens du voyage comme les seul·e·s récupérateur·euse·s, et à craindre qu'ils-elles ne laissent les locaux dans un sale état. C'est encore une fois un mythe qui persiste, celui du manouche magouilleur. La pratique du glanage est pourtant monnaie courante dans la population, qu'il s'agisse d'un acte politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'une forme de débrouille ou d'une éminente nécessité. On récupère à tout âge, et dans tout milieu socio-culturel.

Quant au fait qu'il n'y ait rien à récupérer, cela fait bien rire Arnaud :

- *Quelle blague ! Avant qu'ils installent leur foutu broyeur, l'Inter du Viviers était notre meilleur plan récup' sur Chambéry, leurs poubelles étaient toujours remplies à ras bord.*



- *C'était souvent super crade, mais toujours plein, confirme Maude.*

Que presque rien ne soit jeté, c'est pourtant ce que nous ont assuré tou·te·s les gérant·e·s de supermarché interrogé·e·s, et peu importe leur surface. C'est par une politique d'étiquetage et de promotions sur les produits dont la date de péremption est proche que cela serait rendu possible : deux ou trois jours avant, on les vend à moitié prix. Mais sans doute que « rien » ou « peu » n'a pas exactement le même sens pour eux-elles que pour « les populations plus démunies ».

Certain·e·s gérant·e·s de supermarché restent pourtant sensibles au gaspillage alimentaire ainsi qu'à la pauvreté. En témoigne ce gérant de magasin qui a décidé de faciliter la récupération de ses invendus (voir encadré). Maude a un contact avec une employée d'une supérette qui l'appelle lorsque des aliments vont être jetés. Un autre employé nous a aussi confié qu'il avait l'habitude d'entasser « délicatement » les caquettes de légumes dans les poubelles : « Je suis obligé de jeter, mais je sais qu'il y a des gens qui viennent récupérer ». D'après Maude, « ce n'est pas rare que dans les grandes boulangeries, ils mettent le pain et les viennoiseries dans des sacs séparés : il n'y a alors qu'à se servir ».

Le gaspillage au sommet de l'État

Les pratiques des supermarchés quant à leurs « déchets » alimentaires sont donc actuellement très variables et dépendent principalement de la volonté de leurs gérant·e·s. Cela pourrait changer avec l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le 9 décembre 2015. Le contenu de cette proposition faisait

à l'origine partie de la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015. Elle stipule en particulier que « [l]es actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont mises en œuvre dans l'ordre de priorité suivant :

1° La prévention du gaspillage alimentaire ;

2° L'utilisation des invendus propres à la consommation humaine, par le don ou la transformation ;

3° La valorisation destinée à l'alimentation animale ;

4° L'utilisation à des fins de compost pour l'agriculture ou la valorisation énergétique, notamment par méthanisation ».

On ne peut a priori que se féliciter d'une telle proposition. Ne trouvera-t-on donc plus rien dans les poubelles des supermarchés ?

La loi ne fait état pour l'instant que d'une volonté, un décret d'application sera pris plus tard. La seule contrainte présente dans la loi concerne les grandes surfaces de plus de 400m², qui seront obligées de signer une convention avec des associations caritatives pour donner leurs invendus. Finies donc les promos sur les produits dont la date limite est proche ? En réalité, les choses ne sont pas si simples.

Déjà aujourd'hui, donner aux associations caritatives représente un avantage financier indéniable pour les supermarchés, qui bénéficient d'une réduction d'impôts de 60% sur les versements effectués, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. C'est donc en partie l'État qui finance ces manœuvres. D'ailleurs, d'après la FCD, « donner s'avère moins coûteux que jeter/recycler/détruire/ou encore opérer un retour de marchandise ». Pourquoi les supermarchés ne donnent-ils donc pas ? Le problème se situe peut-être ailleurs et il avait déjà été soulevé lors de propositions de loi antérieures. Les associations caritatives n'ont pas les moyens nécessaires pour récupérer et redistribuer, et ce n'est pas tant le manque d'aliments qui est un frein, mais plutôt leur « traitement ». D'une part, les normes d'hygiène et de salubrité sont très restrictives et nécessitent des équipements coûteux, pour le transport, la conservation, la cuisine éventuelle des aliments. D'après le directeur de la Cantine Savoyarde, il est souvent difficile de convaincre les partenaires de donner : s'ils sont pour la plupart sensibles au gaspillage, ils veulent être rassurés plus d'une fois quant au respect des normes.

D'autre part, récupérer les invendus des supermarchés demande une grande réactivité, une grande disponibilité du secteur associatif : c'est chaque jour que les supermarchés renouvellent leurs stocks et s'il y a une palette de yaourts à récupérer, c'est sur l'instant ou jamais. Or, les associations fonctionnent pour beaucoup sur des bénévoles dont l'engagement est fluctuant. À la Cantine Savoyarde, le contingent des bénévoles s'amenuise par exemple grandement pendant l'été, pour les vacances, pour s'occuper des petit·e·s-enfants, etc.

Si une telle proposition de loi ne s'accompagne donc pas de moyens permettant de la mettre en œuvre, nul doute qu'elle ne changera que peu de choses. N'oublions pas que la plupart de ces quelques associations, seules capables de respecter les normes d'hygiène imposées, sont en grande partie financées par les pouvoirs publics. À l'heure où l'État se désengage de ce type d'investissements, on peut se demander comment le secteur associatif va pouvoir faire face à la montagne d'invendus qui lui revient de droit.



Maude, Arnaud et Julie ont donc de belles récup's en perspective. D'autant plus que la loi interdit également « les distributeurs du secteur alimentaire de rendre délibérément leurs invendus alimentaires encore consommables impropres à la consommation ou à toute autre forme de valorisation ». Alors, plus de javel dans les poubelles, plus de broyeur ni de composteur ? Ces consignes ne s'appliquent toutefois pas aux produits dont la date limite de consommation est dépassée, considérés comme impropres à la consommation alors que bon nombre d'entre eux sont encore comestibles :

- Un yaourt ou du poisson qu'il ne faut pas manger, tu t'en rends vite compte, nous dit Maude. Et puis, tu apprends à faire attention.
- Les huîtres, tu vois, continue Arnaud en riant, on ne les prend jamais. Ou alors ça va aux poules.
- En tout cas, nous, en quatre ans de récup, on n'a jamais eu aucun problème, conclut Maude.

Le risque pour la possibilité du glanage vient peut-être des autres formes de valorisation, dont on ne sait comment elles seront encadrées par la loi. Les acteur·rice·s de la valorisation énergétique sont en tout cas mieux armé·e·s que les associations caritatives, qu'on parle de réactivité ou de modèle économique. Nul doute en effet que Veolia ou Suez n'auront pas de mal à ajouter une enseigne sur le che-



Le guacamole d'hiver

min de leur collecte de déchets organiques, source d'énergie dite « verte » à la mode. Certains distributeurs se sont d'ailleurs déjà associés à ces grands papes de l'économie circulaire pour le traitement de la totalité de leurs déchets et c'est une tendance qui pourrait devenir la norme.

Une chose est sûre : la récup' informelle des pauvres, des militant·e·s et des malin·e·s est une façon de plus de lutter contre le gaspillage alimentaire, qu'aucune loi ne pourra jamais prendre en compte. Mais ceux et celles-ci, en assumant leurs propres responsabilités, restent ainsi hors des cadres établis par l'État pour assurer la « bonne santé » de ses concitoyen·ne·s.



Le pot au feu

La récup' organisée

Nombre d'associations caritatives fonctionnent grâce aux dons de denrées alimentaires.

La Banque Alimentaire est un des organismes les plus connus. En Savoie, elle se fournit auprès des grandes surfaces pour les produits frais, mais aussi auprès des producteurs et productrices de la région, ainsi que par une collecte annuelle. Le Fond européen d'aide aux plus démunis (FEAD) produit spécialement certains aliments pour la Banque Alimentaire. Des conventions doivent être signées avec les donateur·rice·s, mais elles ne sont pas toujours respectées. En particulier, les associations caritatives n'ont pas le droit de distribuer ou cuisiner des produits dont la date de péremption est dépassée. C'est pourquoi la législation oblige les supermarchés à donner leurs aliments au moins trois jours avant celle-ci. Pour certains produits, comme les œufs, c'est encore plus. Or, les donateur·rice·s ne jouent pas forcément le jeu : comme la plupart nous l'ont confirmé, ils·elles préfèrent vendre ces produits au rabais. La Banque Alimentaire fournit certaines des associations du bassin chambérien. Par exemple, la moitié des produits disponibles chaque jeudi au magasin du Groupement Alimentaire Familial, dans les locaux du Secours Catholique, qui sont accessibles sur recommandation d'un·e assistant·e social·e, vient de la Banque Alimentaire.

À la Cantine Savoyarde, la Banque Alimentaire fournit essentiellement les réserves dont celle-ci a besoin hors des périodes scolaires. Les cantines de certains établissements scolaires sont en effet parmi les partenaires principaux de la Cantine. Chaque jour, un fourgon part récupérer les plats préparés ou les bacs de légumes déjà cuits qui n'ont pas été servis : un plat préparé, conservé dans de bonnes conditions, peut être servi, selon la loi, 24h plus tard. Cela permet à la Cantine de proposer des repas complets midi et soir. Certaines boulangeries ou le magasin Promocash font aussi partie des donateur·rice·s réguliers. Sinon, les approvisionnements marchent au coup par coup : des producteur·rice·s de fruits et légumes dont la production est invendable (400kg de pommes de terres qui ont germé, des pommes mal calibrées), un supermarché qui doit se débarrasser d'une palette de yaourts. L'arrivée massive d'un type d'aliment n'est d'ailleurs pas toujours du goût de ceux et celles qui viennent manger là. Marre des patates !

À côté de ces acteur·rice·s associatif·ve·s, des initiatives plus citoyennes voient aussi le jour. Dans le bassin chambérien, les petites et grandes tablées hier, les disco-soupes aujourd'hui, organisent des redistributions ou des soupes ou salades conviviales dans l'espace public. Récemment, la conserverie solidaire J'aime Boc'oh est née. À partir de produits récupérés auprès de divers partenaires de la région (producteur·rice·s, supermarchés ainsi que la Banque Alimentaire), celle-ci prépare des confitures, des chutneys. Baptiste, porteur du projet, nous a confié que les magasins distributeurs avaient une assez grande marge de manœuvre dans leur gestion : si l'un d'entre eux a par exemple changé son organisation en une semaine pour pouvoir lui donner les invendus, un autre lui a répondu : « Chacun son métier, nous, on ne fait pas dans la charité ».

Pour ne plus être « le maillon économique faible » du Sillon Alpin, Chambéry métropole vient de lancer l'offensive marketing « Chambéry grand lac ». Le but ? Draguer les entrepreneurs les plus innovants et attirer de nouveaux investisseurs. Xavier Dullin ne mâche pas ses mots : « Ce territoire est béni des dieux, il est temps de le faire savoir ! ». Associant le geste à la parole, il est prêt à leur offrir immédiatement 22 500m² d'immobilier économique, quitte à détruire un bâtiment accueillant une pépinière d'associations dont les locaux Larsen, un des hauts lieux de la culture underground chambérienne.

Quand on visite la cave propre du bâtiment 6 de la rue François Guise, avec ses murs fraîchement repeints de blanc, sa lumière aseptisée de néons et une dalle en béton au sol, on a du mal à comprendre ce qu'ont été les locaux Larsen. Ils naissent en 1994, quand l'association Larsen, qui gérait depuis 1990 le label Larsen Records, passe une convention avec la Mairie et se voit confier la gestion d'une dizaine de salles de répétition, qu'ils compléteront avec un studio d'enregistrement. C'est le début d'une histoire chaotique et rock'n'roll, indissociable du développement de la scène musicale chambérienne.

Rock'n'roll, parce que c'est l'esprit que l'association veut donner au lieu. Pas tant au niveau du style musical puisque les groupes de reggae, d'électro, de blues ou de cajun viennent jouer aux côtés des rockeurs, des punks ou des métalleux ; mais ils insufflent un esprit rebelle qui présidera aux destinées des locaux.

Rock'n'roll parce que les locaux sont le lieu où on peut venir faire du bruit. Les salles de répét' sont réservées aux groupes de musique amplifiée, « les autres peuvent jouer dans leur garage sans avoir de problèmes avec les voisins alors ils ont pas besoin de venir ici », explique Claude. « Cela dit, on a aussi eu des soucis au début, comme il n'y avait pas d'isolation, les voisins se plaignaient et on a eu le droit d'ouvrir seulement hors des horaires de bureau ».

Rock'n'roll parce que, malgré la nécessité de respecter le règlement intérieur et le matériel coûteux qui peut s'y trouver, la liberté règne dans les studios. Chacun a sa clé et peut venir quand il veut, y compris les jours fériés ou les week-ends. On y mange, on y boit, on amène ses amis et même son chien lors des répét'. On va de salle en salle pour rencontrer les autres musiciens. « Une vraie pépinière », estime Claude, « les groupes se composent et se recomposent en permanence, c'est super riche ». Aujourd'hui, malgré l'aspect plus propre, on voit encore traîner des bouteilles de vin vides ça et là. « C'est hyper convivial, pas "coincé du cul", pendant les enregistrements on papote, on mange de la tome, on partage du vin. A l'époque, c'était encore plus libre », ajoute-t-il moitié amusé, moitié soulagé que rien de grave ne se soit passé.

Rock'n'roll parce que les locaux sont un repère pour les musiciens alternatifs mais aussi les Chambériens qui sortent des sentiers battus. « Les Larsen, c'était l'Opé (boîte de nuit branchouille de Curial, ndr) des gens qui détestent l'Opé », explique Pauline. Tu pouvais toujours être quasi sûr qu'il se passait quelque chose aux locaux. On

CULTURE UNDERGROUND VERSUS MARKETING TERRITORIAL

marchait vers là-bas et, à l'oreille, on savait s'il y avait concert ou pas ». En effet, des « répètes publiques » se tiennent dans un espace dégagé de 30m² où, selon des témoins, de cinquante à deux cents spectateurs se tiennent comme dans un concert. Une buvette y est parfois improvisée. Pendant ces soirées-là, c'est une foule hétéroclite qui fréquente les locaux. En plus des musiciens underground, les locaux attirent ainsi également des amateurs de musique ou simplement des gens à la recherche de lien social. Une vraie cour des miracles contemporaine !

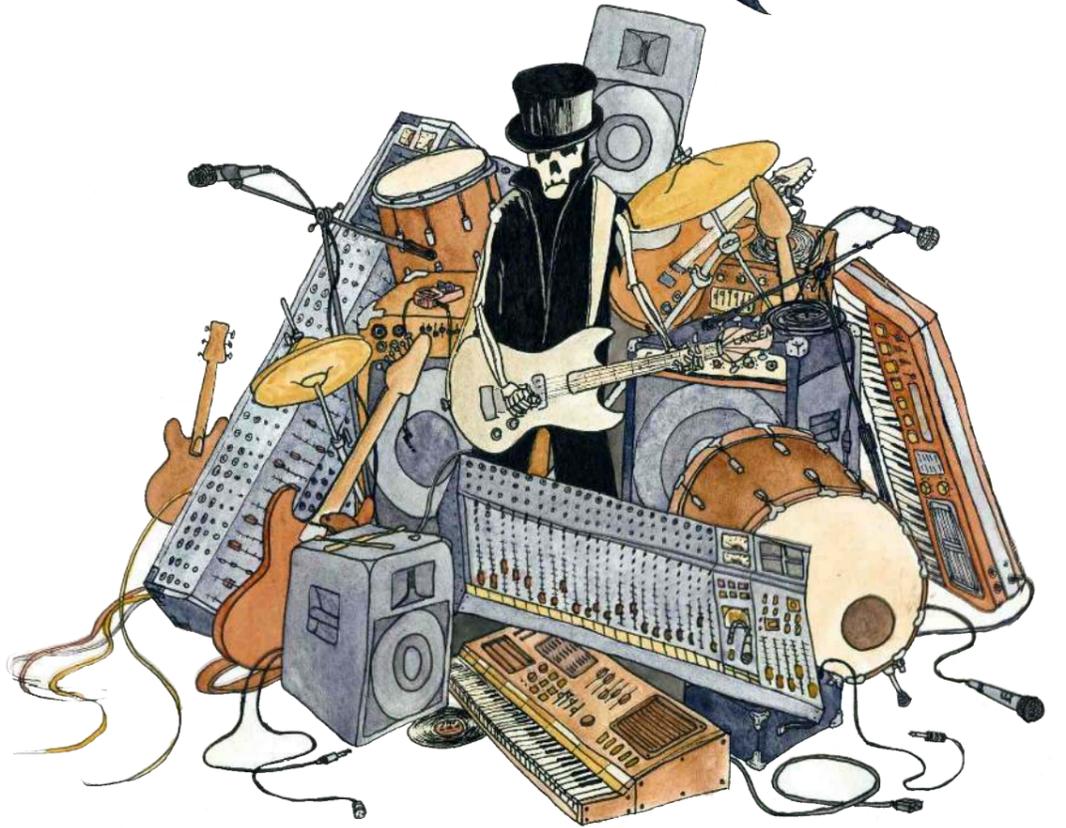
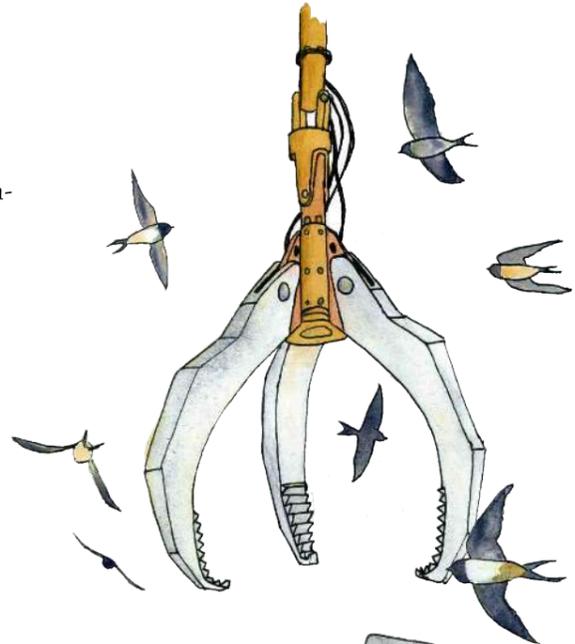
« Je me suis toujours sentie bien, se souvient Pauline. Si un type me parlait de trop près, y'avait toujours un gros métalleux pour venir demander si on m'embêtait. Dans un pogo, j'ai perdu ma ranger et je suis sortie en boitant, quelqu'un me l'a ramenée aussitôt. Peut-être parce que j'étais une fille, mais je ne pense pas, il y avait un bon esprit ». Même les chiens des punks jouent entre eux sans se chiquer. Les scènes sont souvent ouvertes et, quand un poche-tron prend le micro pour éructer une chanson, il est applaudi comme les autres.

Rock'n'roll quand l'esprit rebelle se manifeste de façon politique. En 2003, une énorme fête réunit cinq-cents opposants au G8 d'Évian dans et devant les locaux. Une nouvelle fois, en 2005, une grande soirée du « Non à la constitution Européenne » est organisée. Mais « il ne faut pas croire que les locaux étaient une façade derrière laquelle se cachaient de vieux militants, explique Claude, c'est plutôt le contraire : les gens venaient faire de la musique mais, à force de discussions, tout ça se politisait ».

Rock'n'roll, mais pas n'importe quoi. L'exigence musicale reste importante. Les groupes doivent avoir un vrai projet pour venir répéter. « La plupart des petits groupes de jeunes ne rêvaient que de pouvoir venir jouer. C'était une plus grande consécration que s'ils avaient pu jouer au Phare, parce que ça voulait dire que la scène chambérienne l'acceptait », se souvient Pauline. « On veut que les groupes qui viennent aient un vrai projet, qu'ils envisagent des tournées ou des enregistrements, explique Claude. En venant, ils découvrent aussi le studio d'enregistrement ». Des groupes locaux (comme les Slow Slushy Boys, Sissi Lucheni ou Advien'Quepeux) mais aussi étrangers (l'Orchestre du Montplaisant, Curlee Wurlee ou les West Coats) viennent y enregistrer leurs disques.

Un peu moins **rock'n'roll** depuis quelques années. En 2008, la commission de sécurité cherche à mettre fin aux « répètes publiques » en pointant l'insuffisance de sorties de secours par rapport à la capacité d'accueil de la salle. L'ensemble des locaux va être mis aux normes, avec notamment la construction d'une salle de répétition supplémentaire pour condamner l'espace vide. Les concerts ne pourront plus avoir lieu. Pour autant, les locaux Larsen restent un endroit vivant, permettant le brassage de musiciens et dynamisant la scène chambérienne. Les salles de répétition ont toujours autant de succès : « On a encore une liste d'attente longue comme le bras ». Une habituée des lieux nous explique : « On ne peut pas aller ailleurs ! À l'Association de quartier du centre-ville, c'est une cave avec une acoustique pourrie. À la MJC, les horaires ne sont pas pratiques et il faut apporter et ramener le matériel à chaque fois. Ici il y a des boxes et on peut même venir le dimanche. En plus, ailleurs, c'est beaucoup trop cher ». Au total, une bonne trentaine de groupes répète régulièrement aux locaux Larsen, soit près d'une centaine de musiciens, intermittents du spectacle ou amateurs.

Cet été, le label Larsen Records a fêté sa centième référence. S'y ajoutent les dizaines d'enregistrements des autres labels fréquentant régulièrement les lieux. En tout, il doit bien y avoir cent-cinquante disques qui ont été enregistrés ici. Folkwelt, un collectif qui organise des concerts et soutient les artistes locaux, faisant aussi office de label, est venu installer ses bureaux et un joyeux bordel depuis quelques temps déjà. N'en déplaise à certains, les locaux Larsen sont encore bien vivants, toujours **rock'n'roll**.



AVANT. Lorsque le projet de réaménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Grand-Verger a été décidé en 2008, Chambéry métropole ne souhaitait pas détruire le bâtiment 6 des locaux Larsen, afin de conserver une trace du passé industriel du site. En 2012, Chambéry a même financé des travaux de plus d'un million d'euros pour rénover et assurer la mise aux normes du lieu.

AUJOURD'HUI. Chambéry métropole avance des arguments en pagaille : la nécessité d'une trame verte avec l'écoquartier voisin, la présence potentielle d'amiante, les normes sismiques ou encore l'esthétique. En réalité, Chambéry métropole espère accueillir, en plus de celui de la Compagnie des Alpes, le siège d'Eiffage Immobilier, dont les plans sont déjà posés... sur la parcelle des locaux Larsen. Les deux entreprises lorgnent déjà sur nos montagnes pour de nouveaux projets immobiliers massifs.

DEMAIN. L'association Larsen ne compte pas cesser ses activités de sitôt, quand bien même le bâtiment actuel finirait par être détruit dans les mois à venir par les bulldozers de Chambéry métropole. Dans ce cas, il lui faudra trouver de nouveaux locaux de répétition et d'enregistrement. La mairie de Chambéry s'est engagée à les reloger, mais les a déjà prévenus : « Il va peut-être falloir voir plus petit ! ».

ET APRÈS ? La destruction des locaux Larsen n'est que la première phase d'une opération d'envergure lancée par Chambéry métropole pour se placer en bonne position dans la guerre économique qui fait rage avec Annecy et Grenoble pour être le centre de la méga-technopole du Sillon Alpin. Ce projet prévoit en effet la création de 290 000m² de projets économiques et la mise à disposition de 1 400 hectares de foncier économique. Autant d'hectares de terres qui vont être bétonnés, au nom de la marque « Chambéry grand lac ».

VISITE AUGMENTÉE AU NOUVEL HÔPITAL

Le portable ne marche plus ? Jetons-le et achetons-en un nouveau. C'est avec le même esprit qu'on érige un nouvel hôpital et que l'on se défait de l'ancien.

Pourquoi reconstruire plutôt que rénover ? Une remise aux normes du bâtiment existant aurait duré 10 à 12 ans alors que le chantier actuel est prévu sur une durée de 5 ans. [Et cela] aurait coûté sensiblement la même chose. [1]

Nouvelles maladies, nouveaux candidats, nouveaux remèdes. Il faut s'adapter ?

Le nouvel hôpital remplace le bâtiment Jacques Dorstter [...] dont les installations vieillissantes et la structure interne devenue inadaptée ne pouvaient plus répondre à l'évolution des besoins des prises en charge hospitalières. [2]

Conneries ! L'économie est un processus de la société vivante, pas une fatalité dictatoriale. Mais la santé est un marché et il se doit de fonctionner comme tel. Alors quoi ? Suivre la divine économie ?

L'industrie de santé est un facteur de croissance de l'économie, représentant près de 11 % du PIB et employant près de 2 millions de personnes. Son chiffre d'affaires a doublé en 40 ans et augmente plus vite que le revenu disponible. Les emplois dans la santé ont augmenté depuis 20 ans 6 fois plus vite que l'emploi total. [3]

Et la société, une entité abstraite qui demeure en dehors de nous ? Errato, la société c'est moi ! La société, c'est nous, et ces hôpitaux nous constituent malades, encore plus malades !

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain. [4]

J'entre dans ce nouvel édifice : fouille par un gardien dans le cadre du plan « vigipirate alerte attentats », un œil jeté dans le sac poubelle que je porte sur le dos : pas de kalachnikov, je suis un sage

garçon. Une réflexion en termes esthétiques d'abord : c'est le néant architectural. Peu coûteux probablement. Un bloc de verre qui, selon la météo, peut briller ou disparaître et se fondre dans le ciel ; cela est étonnant, et ça me plaît. La rentabilité dans laquelle l'action de l'homme se noie donne des résultats de ce genre.

Un monolithe qui, en développant un manteau de verre sérigraphié auto-nettoyant parfaitement lisse et unitaire, imprime de délicates variations au gré de l'orientation de ses façades. [2]

À l'intérieur, c'est couleur noir, gris, blanc, pas joyeux dis donc. Mais un grand espace ouvert à l'accueil, parce qu'il y a la conviction que dans des espaces pareils on se sent bien, tout se voit, tout circule, tout le monde est sur le même plan.

Ses accès piétons découvrent en proue de parcours un ample parvis qui, associé à un large auvent, s'affirment tels l'accroche identitaire des lieux. [5]

Voyons, un dédale de corridors, un vrai labyrinthe, tout a la même forme, aucun repère, aucune distinction pour ceux qui ont du mal à s'orienter. Je croise une personne avachie dans un coin, elle me tend la main et me murmure de l'aider à trouver la sortie.

Le bureau des entrées/sorties, situé dans le hall d'accueil, effectuera les formalités administratives liées aux hospitalisations avant de diriger le patient vers les secrétariats d'hospitalisation (2 par étage), qui accueilleront et orienteront les patients hospitalisés et leur remettront tous les documents nécessaires lors de la sortie. [2]

Ah, tiens ! il y a des portes vertes, des fauteuils verts aussi. Et puis des étiquettes de partout. J'ai l'impression de marcher dans la maquette d'un hôpital. En plus, comme on est dimanche, le lieu est désert, c'est un peu surréel. Tout d'un coup, au milieu du bâtiment, un espace vide s'ouvre et il permet de voir tous les étages ; ça me fait penser au Guggenheim Museum de New York, mais à la place des œuvres il y a des portes : bienvenue dans l'atrium des consultations ! Éclairage automatique à mon passage. Tout au fond d'un long couloir il y a une fenêtre, le linoléum au sol est teint de la lumière du jour, j'avance ensorcelé, à ma gauche un défilé de chaises vides, à ma droite un défilé de portes fermées. Si je me bouche les oreilles, je n'entends plus que ma respiration et alors c'est vraiment 2001, l'Odyssée de l'espace.

La promenade [se poursuit] au cœur de l'édifice en rues intérieures qui enchaînent séquences architecturales et fonctionnelles. [5]

Me voilà le nez sur la vitre, vue sur l'ancien bâtiment et sur le château avec son drapeau français tout en haut de la tour. Un drapeau français vous accueille aussi au rez-de-chaussée. Ah, ces drapeaux, toujours les mêmes issues : pas besoin de réfléchir à sa propre vie, à la politique, on agite un drapeau, c'est tout. Une petite peur ? Attrape un drapeau. Une petite maladie ? On t'accueille à l'hôpital. C'est respectable d'ailleurs car les gifles arrivent de partout.

Les gouvernements ont la responsabilité de la santé de leurs peuples ; ils ne peuvent y faire face qu'en prenant les mesures sanitaires et sociales appropriées. [4]

Tout ça me donne envie de déféquer. Je m'abrite donc dans une des soixante-mille toilettes de l'établissement. Je suis un virus, un être sale, tordu, dont la perfection réside dans la certitude de sa fin, ma mort. Je suis une tache dans ces corridors aseptisés, dans ces toilettes candides. Je laisse ma crotte dans le trou, une feuille morte sur le sol, des gouttes noires sur le lavabo microscopique. Je sors, retour à cet endroit étouffant par son confort géométrique. Des patios, visibles par les baies-vitrées, accueillent des plantes, mais ce n'est plus la nature, c'est une texture, une matière parmi d'autres matières, un pourcentage de couleur verte dans l'ensemble du projet. (Comme si cela pouvait excuser l'absurdité de la chose, les hôpitaux aiment se déguiser en temple de la zénitude).

Un subtil damier de masses bâties et de patios. [5]

Cet hôpital peut faire peur et être rassurant en même temps, enfin, c'est un hôpital, une des structures où le service médical pousse son assistance à l'extrême. Ne soyez pas trop conscients de vous-même et de votre corps, on s'occupe de rentabiliser le temps que vous passez ici, pour vous et pour nous. Espace bar, menu déjeuner, paravents rouges, tables et chaises design, l'empire fluorescent me dévore, la pureté de l'infection rentre en moi, c'est un organisme effrayant et je suis un des ses organes. D'ailleurs, pendant toute ma déambulation je n'ai guère croisé de personnes malades, que des portes fermées.

[Nous avons voulu] réduire les croisements entre les patients hospitalisés et les familles, consultants ou visiteurs, afin d'éviter des problèmes d'encombrement, de confidentialité et d'hygiène. [2]

La maladie et la faiblesse n'ont pas le droit de se manifester, la mort est une erreur, un manque de précision ou de moyens ; la vie de l'homme, pure abstraction. Bon, je vais m'abstraire dans un bar dehors, car ici on ne sert que de la bière sans alcool, enfin c'est un hôpital monsieur !

[1] France 3 Alpes, « Pourquoi reconstruire plutôt que rénover l'hôpital de Chambéry en Savoie ? », 30/11/2012.

[2] Dossier de Presse, Centre hospitalier métropole Savoie, 15/07/2015.

[3] Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française, sous la présidence de Jacques Attali, 2008.

[4] Constitution de l'OMS, 1946.

[5] Cabinet d'architecture Brunet-Saunier.